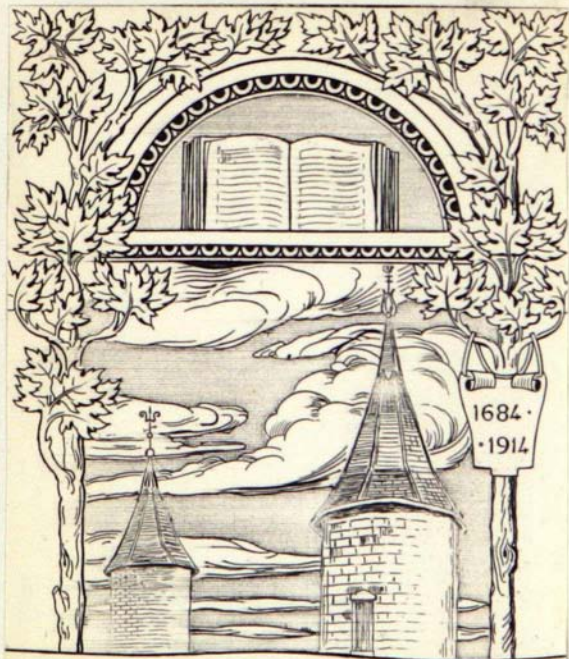


261.72  
S4565h  
1877

1877



 BIBLIOTHEQUE   
SAINT-SULPICE MONTREAL



HOMMAGE

AUX JEUNES

CATHOLIQUES-LIBÉRAUX

PAR

MGR. DE SÉGUR

ÉDITION CANADIENNE PUBLIÉE PAR  
LE CERCLE CATHOLIQUE DE QUÉBEC

In manifestatione veritatis.  
2 Cor. 4-2.

PRENEZ ET LISEZ:

70184

QUÉBEC  
J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
177, rue St.-Joseph

*Bibliothèque à 5 centins.*

BX  
1396.2  
545  
1877

---

Imp. au *CANADIEN*, No. 40, rue Ste.-Famille,  
Haute-Ville, Québec.



## AU PUBLIC CANADIEN

Le Cercle catholique de Québec est heureux de pouvoir offrir au public une édition canadienne du célèbre opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé : « *Hommage aux jeunes catholiques-libéraux.* » Son but est de mettre entre toutes les mains une espèce de vade-mecum renfermant, sous une forme concise, les arguments les plus pratiques contre l'erreur libérale.

Les approbations de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques, jointes à celle du Souverain-Pontife, nous dispensent de tous commentaires, et sur la valeur intrinsèque de ce livre, et sur son opportunité en ce pays.

Pour établir combien sur ce sujet la doctrine catholique est la même en tous lieux, il nous a paru utile de faire suivre cette publication d'un extrait de la lettre pastorale de l'épiscopat du 22 septembre 1875, et Mgr. l'Archevêque a daigné nous féliciter de cette idée.

M. J. A. Langlais, libraire-éditeur, membre du Cercle, s'est chargé de la partie matérielle, et on pourra juger, par le prix auquel il offre cet opuscule, que le désir de tous a été de faire une bonne œuvre, plutôt qu'une spéculation.

LE CERCLE CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

12 avril 1877.

## APPROBATION DE L'ÉPISCOPAT.

Archevêché de Québec,  
10 avril 1877.

M. C. Vincelette,  
Monsieur,

Les ouvrages de Mgr. de Ségur ont un cachet particulier d'exactitude, qui les rend très-précieux. C'est pourquoi Je donne de grand cœur mon *imprimatur* au petit livre intitulé : *Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*, qu'il est question de réimprimer à Québec. Dans un nombre assez restreint de pages, Mgr. de Ségur y dépeint les traits caractéristiques du *libéralisme catholique*, les dangers qu'il offre, et les moyens à prendre pour s'en préserver ou s'en corriger. La lecture de ce petit volume peut donc être très-utile surtout dans le moment actuel, où il est si souvent question de cette erreur.

Agréez, Monsieur le chevalier, l'assurance de ma considération distinguée,

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

---

## APPROBATION ET RECOMMANDATION.

Nous apprenons avec plaisir que l'on se propose de publier, dans la Province de Québec, à un grand nombre d'exemplaires, l'opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé : *Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*. La lecture de ce petit ouvrage, qui a mérité l'approbation du Saint-Père, ne pourra manquer de faire comprendre au lecteur les dangers du libéralisme catholique et par là même de s'en préserver.

Nous approuvons donc grandement cette utile publication, et Nous en recommandons beaucoup la lecture aux fidèles confiés à nos soins.

Donné aux Trois-Rivières, sous Notre sceau et seing, ce 31 mars 1877.

† L.-F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

---

### APPROBATION.

C'est avec le plus grand bonheur que Nous verrions se répandre dans Notre diocèse, un opuscule par Mgr. de Ségur, intitulé : *Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*, et honoré des encouragements de Notre Saint-Père le Pape Pie IX.

La vérité y est présentée d'une manière si vive et si frappante, qu'il Nous paraît propre à produire un immense bien dans nos malheureux temps.

† JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI.

Rimouski, ce 2 avril 1877.

---

Evêché de Montréal, 29 mars, 1877.

Mon cher Monsieur,

J'ai communiqué la vôtre du 25 courant, à Sa Grandeur, Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle approuve beaucoup le dessein que vous avez de faire réimprimer le petit ouvrage de Mgr. de Ségur (*Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*), que vous m'avez envoyé ; mais Elle ne voit pas de raison pour Elle de vous donner une approbation personnelle, vu que l'approbation de Mgr. l'Archevêque sera plus que suffisante pour assurer son

succès dans toute la province de Québec. D'ailleurs, les ouvrages de Mgr. de Ségur sont déjà si avantageusement connus.

Je suis bien sincèrement,

Mon cher Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

P. LEBLANC, Chanoine.

M. le Président

du Cercle Catholique de Québec.

Vu et approuvé pour le diocèse de Sherbrooke.

† ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE.

Sherbrooke, 6 avril 1877.

---

Evêché d'Ottawa, le 28 mars 1877.

A M. le Chevalier Vincelette,

Président du Cercle Catholique de Québec,

Monsieur le Chevalier,

Je réponds à votre lettre du 25 de ce mois, par laquelle vous demandez mon approbation de l'opuscule intitulé : *Hommage aux Jeunes Catholiques-libéraux*, par Mgr. de Ségur.

Je félicite le Cercle Catholique de Québec de son zèle à faire connaître la vérité catholique, à maintenir chez tous les fidèles une soumission pleine et entière à l'enseignement de l'Eglise, et à provoquer un dévouement parfait au Saint-Siège.

*Foi et obéissance* devrait être la devise de tous ceux qui ont l'espérance d'aller au ciel. Honneur à ceux qui travaillent à la faire adopter !

Hâtez-vous de faire réimprimer l'excellent opuscule de Mgr. de Ségur. Distribuez-en des milliers d'exemplaires. Que nos jeunes gens, et tous ceux

qui peuvent lire, s'empressent d'étudier ce petit livre.

Il contient les paroles de Pie IX, de ce Pontife qui représente si bien le Sauveur du monde ; il renferme des réflexions sérieuses ; il porte une lumière si brillante, qu'elle devra éclairer tous ceux qui ne veulent pas rester aveugles.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre dévoué serviteur,

† L. THOMAS, EV. D'OTTAWA.

---

St.-Hyacinthe, 27 mars 1877.

Monsieur le Chevalier,

Je suis très-heureux de donner mon approbation à l'opuscule intitulé : *Hommage aux Jeunes Catholiques-libéraux*, sorti de la plume si capable et si pieuse de Mgr. de Ségur. Je bénis Dieu de la pensée que vous avez eue de le faire imprimer à un très-grand nombre d'exemplaires, afin de le répandre partout.

Puisse-t-il se trouver dans toutes les maisons et toutes les familles de mon diocèse.

Avec une bien sincère estime,  
Monsieur, votre tout dévoué en N. S.

† L. Z., EV. DE ST.-HYACINTHE.

M. le Président  
du Cercle Catholique de Québec.



N. T.-S. P. le Pape PIE IX, aux pieds duquel j'avais déposé un des premiers exemplaires de cet opusculé, a daigné l'agréer et m'a fait répondre, par son Secrétaire des Lettres Latines, Son Excellence Révérendissime Monseigneur Nocella, quelques paroles de félicitation.

Voici la partie de cette lettre qui concerne l'*Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*:

"....Devant les incessants témoignages du zèle qui vous distingue dans la défense de la vérité et de la Religion, Notre Très-Saint Seigneur le Pape PIE IX a pensé qu'il y avait lieu de vous envoyer une fois de plus ses félicitations. Sa Sainteté, en effet, a reçu votre opusculé intitulé: *Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*; et le Saint-Père a vu par votre lettre que, dans ce nouvel écrit, mettant sous les yeux de vos lecteurs les Lettres Apostoliques, écrites par Sa Sainteté pour prémunir les fidèles contre les principes catholiques-libéraux et contre leurs fauteurs, vous vous êtes soigneusement appliqué à donner sur ce sujet aux jeunes gens de précieux avis, capables de les préserver fort heureusement de ce mal perfide.

"Le Très-Saint-Père a grandement loué votre zèle à cet égard. En attendant qu'Elle puisse lire et goûter votre tra-

"Cum egregius tuus zelus erga causam veritatis et Religionis constantibus experimentis eniteat, novis etiam apud te suæ gratulationis significationibus Sanctissimus Dominus PIUS IX locum esse putavit. Excepit enim opusculum a te elucubratum sub titulo—*Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*—agnovitque ex tuis litteris, te in hoc scripto, propositis epistolis, quas Sanctitas Sua ad Fideles præmuniendos contra catholico-liberalia principia eorumque fautores dedit, accurate studuisse, ut opportuna in hac re monita juventuti præberes, quo sa insidiosum hoc malum feliciter vitare possit. Valde probavit Sanctissimus Pater studium hoc tuum, ac dum sperat hujus tuæ

*vail, Sa Sainteté est persuadée que si, par d'autres excellentes écrits, vous avez eu déjà le bonheur de faire du bien à vos concitoyens, vous avez acquis par celui-ci un nouveau mérite devant DIEU, et une fois de plus vous aurez été sérieusement utile à vos lecteurs.*

“Rome, le 1er avril 1874.”

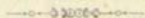
lucubrationis lectione frui posse, persuasum habet, te qui aliis utilibus scriptis tuorum civium bono consulisti, in hoc etiam novum tibi apud DEUM meritum novamque ac solidam utilitatem legentibus comparasse.....

“Romæ, die 1a aprilis an. 1874.”

# HOMMAGE

AUX JEUNES

## CATHOLIQUES-LIBÉRAUX



Aux jeunes gens.

Mes amis, permettez-moi de vous faire hommage de ce petit écrit, qui n'est au fond qu'un appel à votre foi et à votre bonne foi. Il renferme des choses très-importantes, et que la plupart d'entre vous ne connaissent assurément pas, ou du moins qu'ils ont parfaitement oubliées.

Vous avez le bonheur d'être catholiques. Un catholique, vous le savez, c'est un enfant de l'Eglise de Jésus-Christ, qui croit d'une ferme foi tout ce que DIEU lui enseigne par la bouche du Chef de l'Eglise, lequel ne peut se tromper, du moment qu'il parle et enseigne officiellement. Pour un catholique, écouter le Pape, c'est écouter JÉSUS CHRIST, c'est entendre DIEU.

Or, voici que tout récemment, au sujet d'une question qui intéresse vivement tout le monde, mais plus particulièrement encore la jeunesse catholique, le Pape vient de parler à plusieurs reprises, de parler officiellement, de parler directement aux jeunes gens. Cette question, brûlante s'il en fut, c'est *le catholicisme libéral*, ou, si on l'aime mieux, *le libéralisme catholique*, c'est-à-dire le libéralisme accepté, professé par des catholiques.

Et qu'en dit le Pape ? Certes, la chose vaut la peine qu'on y fasse attention. Ecoutez donc, mes amis ; écoutons tous. Celui qui parle, c'est le Vicaire de Dieu, c'est le Docteur suprême de l'Eglise. S'il ne *définit* point encore, il enseigne, il enseigne officiellement.

## I.

Mais avant de mettre sous vos yeux les Actes Pontificaux que je viens de dire, laissez-moi vous rappeler une parole qui n'a pas sans doute le même caractère officiel, mais dont l'importance, j'ose le dire, n'est pas moindre aux yeux d'un chrétien. Je veux parler de la solennelle Allocution adressée par le Souverain-Pontife à la grande députation des catholiques de France, au Vatican, au mois de juin 1871.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Pontificat de Pie IX, cette députation venait de présenter à Sa Sainteté ses

vœux et ses hommages. Mgr. Forcade, alors Evêque de Nevers, avait lu une adresse qui portait plus de deux millions de signatures. Après avoir félicité la députation, après lui avoir dit combien il avait toujours aimé la France, le Chef de l'Eglise a ajouté :

« Mes chers enfants, il faut que mes paroles vous disent bien ce que j'ai dans mon cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de DIEU, c'est ce mélange des principes. Je dirai le mot, et je ne le tairai pas : ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, *ce libéralisme catholique* qui est le véritable fléau. Je l'ai dit plus de quarante fois ; je vous le répète, à cause de l'amour que je vous porte. Oui, c'est ce jeu... Comment dit-on en français ? nous l'appelons en italien *altalena*.... Oui, justement, ce jeu de bascule qui détruirait la Religion. Il faut sans doute pratiquer la charité, faire ce qui est possible pour ramener ceux qui sont égarés : mais pour cela il n'est pas besoin de partager leurs opinions. »

Voici donc déjà un point bien avéré : le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, le Docteur suprême de la foi, regarde *le libéralisme catholique* comme le véritable fléau de notre siècle et plus spécialement de notre pauvre patrie.

Et, notez-le, mes bien chers amis : ce n'est pas du libéralisme des politiques sans religion qu'il est ici question, c'est directement et uniquement des libéraux *catholiques*, c'est à-dire de ces chrétiens, de ces bons jeunes gens qui ont la foi, qui prient, qui se confessent, qui communient, qui s'occupent de bonnes œuvres, qui sont souvent fort gens de bien. Il s'agit du libéralisme des doctrines, des livres, des journaux, des revues de tels personnages plus ou moins éminents, qu'il n'est pas besoin de nommer, mais qui se sont fait auprès de vous une réputation d'esprits éclairés et indépendants, que la foule applaudit et que les jeunes gens en particulier admirent et suivent comme leurs chefs de file, plus ou moins infaillibles.

De grâce, qu'aucun catholique, que pas un d'entre vous ne se fasse illusion ; que personne ne ferme les yeux à la lumière, ni les oreilles à la parole du Docteur de la vérité.

« Mais, direz-vous peut-être, ce n'est là qu'une simple Allocution, une parole improvisée ; cela n'a pas le caractère d'un enseignement proprement dit. »—Sans doute ; mais, outre que cette parole solennelle du Souverain-Pontife a une portée sur laquelle il n'est pas besoin d'insister autrement, elle sert comme de préliminaire, comme de préface à la parole *officielle* que le Saint-Père a fait entendre, coup sur coup, à la jeunesse catholique, plus spécialement menacée par le susdit « fléau. »

Et d'abord, écoutez ce que le Pape a dit du libéralisme à la jeunesse catholique d'Italie.

## II.

Bref de N. T. S. P. le Pape PIÉ IX au Cercle de la jeunesse catholique de Milan.

Le 6 mars 1873, le Très-Saint Père a donc élevé de nouveau la voix, et cette fois le Souverain-Pontife ne se borne plus à signaler le danger comme en passant et dans une simple Allocution Pontificale ; c'est par un Bref Apostolique *ad hoc*, par un Acte officiel, qu'il flétrit le même libéralisme catholique.

Ce Bref important est adressé au Cercle de Saint-Ambroise, à Milan, qui réunit toute la jeunesse chrétienne de cette grande ville. Le Pape insiste avec une force nouvelle sur les condamnations déjà portées contre les catholiques-libéraux. Nous le citons en entier. Chaque parole porte coup.

« *A Nos chers fils le président et les associés du  
Cercle de Saint-Ambroise à Milan.*

« PIE IX, Pape.

« Chers fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Au milieu de ces temps si douloureux pour l'Eglise, c'est assurément un grand adoucissement à Notre douleur que le zèle de ces catholiques qui, voyant les persécutions auxquelles leur religion est en butte et les périls qui menacent leurs frères, s'associent afin de professer plus ouvertement leur foi, s'appliquent avec plus d'ardeur à retirer leurs frères du danger, se dévouent avec plus de zèle aux œuvres de miséricorde et mettent leur gloire principale à se montrer plus étroitement rattachés à Nous et plus humblement soumis aux enseignements de cette Chaire de vérité et de ce centre de l'unité catholique.

## II

*Dilectis Filiis Præsidi et Sodalibus Circuli Sancti Ambrosii Mediolanum.*

PIUS PP. IX.

DILECTI FILII  
SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Per tristissima hæc Ecclesiæ tempora allevat certe dolorem Nostrum catholicorum zelus, qui propriæ religionis insectatione et proximorum periculo commoti simul coeunt ut apertius propriam fidem profiteantur, impen-

« Cette attitude, en effet, est le signe auquel on reconnaît d'une façon indubitable les vrais enfants de l'Eglise. C'est elle qui constitue cette force inexpugnable de l'unité qui seule peut s'opposer victorieusement à la fureur, aux ruses et à l'audace de ses ennemis. Et c'est juste. Car, à quiconque considère le caractère de la guerre soulevée contre l'Eglise, il apparaîtra clairement que toutes les machinations de l'ennemi visent à détruire la constitution de l'Eglise et à briser les liens qui unissent les peuples aux Evêques et les Evêques au Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Quant au Pape, ils l'ont dépouillé de son domaine temporel afin que, le soumettant à une puissance étrangère, il fût privé de la liberté qui lui est nécessaire pour gouverner la famille catholique. Et c'est pour cela qu'ils s'attaquent surtout à lui, afin que, le Pasteur étant frappé, les brebis soient dispersées.

« Cependant, et bien que les enfants du siècle soient plus habiles que les enfants de

sus incumbunt retrahendis fratribus a periculo, studiosius se devovent misericordiæ operibus, ac in eo præserpræbeant suam ponunt, ut se Nobis addictissimos tîm glori obsequentissimosque documentis hujus cathedræ veritatis ac unitatis catholicæ centri. Observantia enim hæc indubia est tessera filiorum Ecclesiæ; et ipsa constituit inexpugnabilem vim illam unitatis, quæ sola retundere potest osorum illius furorem, dolium, audaciam. Et sane: qui indolem consideret conflati adversus Ecclesiam belli, facile intelligit, omnes hostium machinationes eo spectare, ut deléant illius constitutionem et vincula frangant, quæ populos Episcopis, Episcopos devinciunt Christi Vicariis; hunc autem ideo ditlone sua spoliatum fuisse, ut aliénæ subditus potestati necessaria regendæ catholicæ familiæ libertate privaretur; et ideo præ ceteris impetl, ut, percusso Pastore, dispergantur oves.

la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès si un grand nombre parmi ceux qui portent le nom de catholiques, ne leur tendaient une main amie. Oui, hélas ! il y en a qui ont l'air de vouloir marcher d'accord avec nos ennemis, et s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité au moyen de ces doctrines qu'on appelle *catholiques-libérales*, lesquelles, s'appuyant sur les principes les plus pernicioeux, flattent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que *personne ne peut servir deux maîtres*.

« Or, ceux-ci sont plus dangereux assurément et plus funestes que des ennemis déclarés, et parce qu'ils secondent leurs efforts sans être remarqués, peut-être même sans s'en douter, et parce que, se maintenant sur l'extrême limite des opinions formellement

Sed quamquam filii sæculi pudentiores sint filiis lucis, eorum tamen fraudes et violentia minus fortasse proficerent, nisi multi, qui catholicorum nomine censentur, amicam eis manum porrigerent. Non desunt enim, qui, veluti jugum cum illis ducturi, societatem nectere conantur inter lucem et tenebras ac participationem inter iustitiam et iniquitatem per doctrinas, quas dicunt *catholico-liberales*, queque perniciosissimis fretæ principiis, laicæ potestati spiritualia invadenti blandiuntur, animosque in obsequium, aut saltem tolerantiam iniquissimarum legum perinde inclinant, ac si scriptum non esset : *Nemo potest duobus dominis servire*. Hi vero periculosiores omnino sunt et exitiosiores apertis hostibus, tum quia inobservati, et fortasse etiam nec opinantes, illorum conatibus obsecundant; tum quia intra certos improbatarum opinionum limites consistentes, speciem quamdam

condamnées, ils se donnent une certaine apparence d'intégrité et de doctrine irréprochable, alléchant ainsi les imprudents amateurs de conciliation et trompant les gens honnêtes, lesquels se révolteraient contre une erreur déclarée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi.

« Toutefois vous pourrez facilement éviter leurs embûches, si vous avez devant les yeux cet avis divin : *« C'est par leurs fruits que vous les connaîtrez »* : si vous observez qu'ils affichent leur dépit contre tout ce qui marque une obéissance prompte, entière, absolue aux décrets et aux avertissements de ce Saint-Siège ; qu'ils n'en parlent que dédaigneusement en l'appelant « Cour romaine » ; qu'ils accusent tous ses actes d'être imprudents ou inopportuns ; qu'ils affectent d'appliquer le nom d'ultramontains et de jésuites aux fils de l'Eglise les plus zélés et les plus obéissants ; enfin que, pétris d'orgueil, ils

probitatis et inculpabilis doctrinæ præferunt, que imprudentes alliciat conciliationis amatores, et decipiat honestos, qui apertum adversarentur errorem ; atque ita dissociant animos, unitatem discerpunt, viresque conjunctim opponendas adversariis infirmant, eorum tamen insidias facile vos vitare poteritis, si præ oculis habeatis divinum monitum : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos* ; si animadvertatis ipsos stomachari quidquid paratam, plenam, absolutamque devotionem sapit placitis ac monitis hujus Sanctæ Sedis ; vix aliter de ipsa loqui quam de romana Curia ; imprudentiæ passim vel inopportunitatis insimulare ejus acta ; ultramontanorum aut jesuitarum appellationem affingere studiosioribus et obsequentioribus ejus filiis ; inflatosque superbiæ vento prudentiores se illa censere, cui peculiare et perenne promissum fuit divinum auxilium.

s'estiment plus sages que l'Eglise, à qui a été faite la promesse d'une assistance divine spéciale et éternelle.

« Pour vous, chers fils, souvenez-vous que, sur la terre, le Pontife Romain tient la place de DIEU, et que dès lors, en tout ce qui concerne la foi, la morale et le gouvernement de l'Eglise, il peut dire avec le Christ : « *Qui conque ne recueille pas avec moi, disperse.* » Faites donc consister toute votre sagesse dans une obéissance absolue et dans une libre et constante adhésion à la Chaire de Pierre. Car, animés ainsi du même esprit de foi, vous serez tous consommés dans l'unité des mêmes sentiments et des mêmes doctrines ; vous affermirez cette unité qu'il faut opposer aux ennemis de l'Eglise ; et vous rendrez très-agréables à Dieu et très-utiles au prochain les œuvres de charité que vous avez entreprises, et vous apporterez une véritable consolation à Notre âme, douloureusement affligée des maux qui accablent l'Eglise.

« A cette fin, Nous vous souhaitons l'efficacité du secours céleste et l'abondance des dons de la grâce d'en haut. Et comme pré-

Vos itaque, Dilecti Filii, memineritis, ad romanum quoque Pontificem, qui divina vice fungitur in terris, pertinere quoad ea quæ fidem, mores, Ecclesiæ regimen spectant, illud quod de seipso Christus affirmavit : *Qui mecum non colligit, spargit*. Sapientiam ideo vestram omnem constituite in absoluto obsequio libentique et constante adhesionem huic Petri Cathedræ ; nam habentes eundem spiritum fidei, sic perfecti eritis omnes in eodem sensu et in eadem sententia, sic unitatem illam confirmabitis, quæ Ecclesiæ hostibus est opponenda, sic charitatis opera, quæ suscepistis, acceptissima Deo facietis et

sage de ces grâces, comme gage de Notre bienveillance paternelle. Nous vous accordons, chers fils, du fond de Notre cœur, la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 mars de l'année 1873, de Notre Pontificat la vingt-septième.

« PIE IX, Pape. »

Je le demande à tout homme de bonne foi : est-il possible de parler plus explicitement ? Et comment, après cela, un chrétien peut-il rester *libéral* ?

Et cependant, cela n'a point suffi. Quelques mois après, le Souverain-Pontife a dû revenir sur le même sujet, et poursuivre en Belgique ce malheureux libéralisme, appuyé, il faut bien le dire, par quantité d'écrivains et de personnages influents, même par des ecclésiastiques, même par des Religieux !

Ce second Bref est du 8 mai de la même année 1873. Il est adressé à la Fédération des Cercles catholiques de Belgique.

Nous tenons à le citer également en entier et nous prions le lecteur de peser religieuse-

utilissima proximis, sic afflicto ab Ecclesiæ malis animo Nostro verum afferetis solatium. Efficax cæleste auxillum et copiosa supernæ gratiæ munera vobis ad hoc adprecamur, eorumque auspiciem et paternæ Nostræ benevolentiae pignus vobis, Dilecti Filii, Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 6 martii 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimo septimo.

PIUS PP. IX.

ment les graves paroles du Vicaire de JÉSUS CHRIST.

### III.

Bref de N. T. S. P. le Pape PIE IX  
adressé à la Fédération des  
Cercles catholiques de Belgique.

*A Nos chers fils  
le sénateur de Cannaert d'Hamale, président,  
et les membres de la Fédération  
des Cercles catholiques en Belgique.*

« PIE IX, Pape.

« Chers fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Pendant que la situation de l'Eglise devient chaque jour plus pénible et qu'on voit croître l'impudence avec laquelle on foule aux pieds son autorité, ainsi que l'opiniâtreté avec laquelle on travaille à dissoudre l'unité catholique et à Nous arracher les enfants qui Nous appartiennent, Nous voyons

*Dilectis Filiis Senatori de Cannaert d'Hamale, totique  
Fæderationi Circulorum catholicorum in Belgio.*

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem.  
Quo durior quotidie fit Ecclesiæ conditio, quo imprudentius proculcatur ejus auctoritas, quo præfractius unitati catholiciæ disgregandæ adlaboratur et avellendis a Nobis filiis Nostris, eo quoque luculentius fulget fides vestra,

en même temps, chers fils, briller d'un éclat toujours croissant votre foi, votre amour de la Religion et votre dévouement au Siège de saint Pierre. Dans le but, non-seulement de faire échouer ces efforts de l'impiété, mais aussi de Nous attacher les fidèles par des liens constamment plus étroits, vous mettez en commun vos lumières, vos forces et vos ressources. Ce que Nous louons le plus dans cette religieuse entreprise, c'est que vous êtes, dit-on remplis d'aversion pour les principes *catholiques-libéraux*, que vous tâchez d'effacer des intelligences autant qu'il est en votre pouvoir.

« Ceux qui sont imbus de ces principes font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Eglise, et semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux ; mais ils n'en travaillent pas moins à pervertir son esprit et sa doctrine, et chacun d'eux, suivant la tournure particulière de son esprit, incline à se mettre au service, ou de César, ou de ceux qui inventent des droits en faveur de la fausse liberté. Ils pensent

religionis amor, et obsequium in hanc Petri Cathedram, Dilecti Filii, qui consilia, vires, opes vestras conjungitis, non solum ut irritos faciatis impios hosce conatus, sed ut arctiore semper vinculo Nobis obstringatis fideles. Et in hoc quidem religiosissimo cepto vestro illud maxime commendamus, quod, uti fertur, aversemini prorsus principia *catholico-liberalia* eaque pro viribus e mentibus eradere conemini.

Qui enim iis sunt imbuti, licet amorem præferant et observantiam in Ecclesiam, licet ei tuendæ ingenium operumque impendere videantur, doctrinam tamen ejus et sensum pervertere nituntur, et, pro diversa animorum ejusque comparatione, inclinare in obsequium vel Cæsaris, vel apertorum falsæ libertatis jurium, rati hanc omnino ineundam esse rationem ad auferendam discordi-

qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever la cause des dissensions, pour concilier avec l'Evangile le progrès de la société actuelle et pour rétablir l'ordre et la tranquillité ; comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres, et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité dès qu'on lui fait violence en la détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de la fixité inhérente à sa nature.

« Cette insidieuse erreur est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se couvre du voile spécieux du zèle et de la charité ; et c'est assurément en vous efforçant de la combattre et en mettant un soin assidu à en éloigner les simples, que vous extirperez la racine fatale des discordes et que vous travaillerez efficacement à produire et à entretenir l'union étroite des âmes.

« Sans doute, ce n'est pas vous qui avez besoin de ces avertissements, vous qui adhérez avec un dévouement si absolu à tous les enseignements émanés de ce Siège-Apostolique, que vous avez vu condamner à diffé-

arum causam, ad conciliandum cum Evangelio præsentis societatis progressum, ad ordinem tranquillitatemque restituendam ; perinde ac si lux cum tenebris copulari valeret, et veritas natura sua non privaretur vix ac violenter inflexa nativo rigore suo exuatur. Profecto si oppugnare nitamini insidiosum hunc errorem eo periculosiorem aperta simultate quo speciosiore zeli car tatisque velo obducitur, et simplices ab eo retrahere sedulo curetis, funestam extirpabitis dissidiorum radicem, efficacemque dabitur operam compingendæ fovendæque animorum conjunctioni.

Hisce profecto monitis vos non indigetis, qui adeo obsequenter, et absolute adhæretis documentis omnibus hujus Apostolicæ Sedis, a qua liberalia principia toties reprobatâ vidistis ; sed ipsum desiderium expeditioris et ube-

rentes reprises les principes libéraux ; mais le desir même de faciliter vos travaux et d'en rendre les fruits plus abondants Nous a poussé à vous rappeler le souvenir d'un point si important.

« Au reste, continuez à combattre le bon combat que vous avez généreusement commencé, et efforcez-vous chaque jour de mériter de mieux en mieux de l'Eglise de DIEU, ayant en vue la couronne que Celui-ci vous donnera en récompense. En attendant, Nous vous exprimons hautement toute Notre reconnaissance pour les services que vous rendez, et Nous souhaitons à votre Association des développements toujours nouveaux, avec l'abondance des bénédictions célestes. Nous désirons que le présage de ces faveurs soit la Bénédiction Apostolique, que Nous vous accordons avec beaucoup de tendresse, chers fils, comme gage de Notre bienveillance paternelle.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 mai 1873, en la vingt-septième année de Notre Pontificat.

« PIE IX, Pape. »

*rioris proventus laborum vestrorum Nos compulsi ad reficiendam vobis rei adeo gravis memoriam.*

*Ceterum bonum certamen susceptum alacriter certare peragite, et quotidie magis bene mereri contondite de Ecclesia Dei, coronam spectantes ab ipso vobis reddendam. Nos interim officiis vestris gratissimum profitemur animam, novaque semper incrementa et copiosiora munera celestia adprecamur societati vestræ : eorum autem auspiciis esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam paternæ Nostræ benevolentiae signus vobis, Dilecti Filii, peramanter impertimur.*

*Datum Romæ, apud S. Petrum, die 8 maii 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimo septimo.*

PIUS PP. IX.

Vous le voyez, mes amis : dans ce beau Bref, si grave et tout ensemble si paternel, le Souverain-Pontife félicite les catholiques fidèles, c'est-à-dire les catholiques tout court, et stigmatise de nouveau ceux des catholiques qui se laissent séduire soit par les préjugés de leur éducation soit par le milieu social et politique où ils ont le malheur de vivre.

#### IV.

Quelques semaines auparavant, le Pape avait adressé aux catholiques allemands un Bref Apostolique qui présente un caractère dogmatique encore plus explicite, s'il se peut, que ceux qui devaient les suivre.

Ce Bref a été envoyé à l'*Association des catholiques allemands*, en date du 10 février 1873, et il répondait à une Adresse où dominait cette pensée, que désormais les Associations catholiques ne pouvaient plus se désintéresser des questions sociales et politiques. Le programme soumis au Pape était celui-ci : « La défense de la liberté et des droits de l'Eglise et le triomphe des principes catholiques dans la vie publique par tous les moyens moraux et légaux, et surtout en invoquant les droits que la constitution garantit à tous les citoyens ». On voit dès lors l'importance de la réponse.

Le Bref aux catholiques allemands est le premier de cette mémorable série d'avertissements et d'enseignements qui devaien

faire de l'année 1873 une sorte de vivante réprobation du libéralisme catholique.— L'Association des catholiques allemands a son centre à Mayence. Elle compte plusieurs centaines de mille membres, et a déjà eu les honneurs de la persécution, de la part de M. de Bismark.

Voici ce Bref.

*« Au président et à tous les membres  
de l'Association catholique des Allemands,  
à Mayence.*

« PIE IX., Pape.

« Bien-aimés fils, Salut et Bénédiction  
Apostolique.

« Au moment où Nous voyons avec une extrême douleur s'élever presque partout la persécution contre l'Eglise, Nous ressentons une grande joie de voir que vous, Nos fils bien-aimés, loin d'être abattus et découragés par les assauts de l'ennemi, vous en êtes plutôt affermis. Vous ne vous laissez pas

*Dilecto filio nobili viro felici Libero baroni de Lœ præ-  
sidi, totique societati germano-catholicæ (Moguntiam).*

PIUS PP. IX.

Dilecti filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Dum insectationem Ecclesiæ ubique ferme invalescere mœrentissimi cernimus, dilecti filii, per jucundum fuit Nobis, vos non modo non fuisse dejectos aut deficere, sed ab hostili impetu veluti confirmatos, posthabitis obsta-

arrêter par les obstacles qui se dressent de toutes parts ; et, bien que l'un de ceux qui, plus que tous les autres, auraient dû seconder votre entreprise, vous ait refusé son appui, vous avez créé une Association catholique qui, s'étendant sur l'Allemagne entière, pourra opposer à l'attaque de l'ennemi toutes vos forces réunies.

« Cependant, votre Association ne saurait en ce moment atteindre son but, qui est de défendre la doctrine et les droits de l'Eglise, ainsi que le libre exercice de ces droits dans tout le domaine de la vie publique, si vous ne franchissiez pas l'étroite limite des choses saintes, pour vous opposer, par tous les moyens que vous fournit la constitution, à la domination de l'arbitraire et à cette foule de lois injustes que l'on dirige contre l'Eglise.

« En effet, quand tous les droits de l'autorité ecclésiastique sont foulés aux pieds, quand la liberté de l'exercice du saint ministère est comprimée, quand on ferme la bouche au sacerdoce, si le peuple catholique,

*cullis undique obversis, et licet favore careatis alicujus etiam ex illis, qui cæpto vestro præ ceteris suffragari deberent, societatem catholicam constituisset, quæ ad universam protenderetur Germaniam, et unitas valeat opponere vires inimicorum incursul. Propositum tamen societati vestræ presutitutum tuendi Ecclesiæ doctrinam, jura liberumque eorum exercitium in totius vitæ publicæ usu assequi profecto nequiretis in præsentiarum, nisi aretos sacrarum rerum limites prætergressi, per eas omnes rationes, quæ vobis a publicæ rei constitutione conceduntur, præpotenti quoque libito obsisteretis et iniquis legibus passim in eandem Ecclesiam latis. Et sane dum jura omnia ecclesiasticæ potestatis invaduntur, libertas comprimitur exercitii sacri ministerii, sacerdotii os obstruitur;*

fort de son droit sacré, ne se lève tout entier pour protéger sa religion, il n'y aura plus personne qui soit assez puissant pour résister efficacement, sur le terrain de la légalité, aux adversaires de l'Eglise et pour la défendre contre l'arbitraire.

« Cette situation par trop lamentable devrait, à elle seule, suffire pour faire évanouir ce rêve détestable, si souvent réprouvé et condamné, d'après lequel le pouvoir civil serait la source de tout droit, et l'Eglise elle-même, par conséquent, soumise à l'omnipotence de l'Etat. Or, il n'y a pas un chrétien qui ne sache d'abord, que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, *« à qui tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre »*, a transmis ce pouvoir à son Eglise, et cela précisément pour qu'elle enseignât tous les peuples de l'univers, sans l'autorisation et même malgré les oppositions des princes ; et ensuite, qu'il a condamné, sans en excepter les rois, tous ceux qui refuseraient d'écouter l'Eglise et d'ajouter foi à ses enseignements. Aussi, avons-Nous appris avec douleur que cette

nisi catholicus populus proprio jure fretus ad tuendam suam religionem exurgat, nemo jam erit qui juxta leges efficaciter oppugnantibus eius resistere possit ipsamque vindicare ab eorum arbitrio. Teterrima certe hæc rerum conditio satis esse per se deberet ad explodendum nefarium illud commentum, toties rejectum et damnatum, quod omnis juris fontem, in laica auctoritate constituit ejus propterea omnipotentie ipsam subjeicit Ecclesiam ; dum christianis omnibus est exploratum, Christum Dominum ipsi contulisse potestatem sibi datam in cælo et in terra eique idcirco demandasse, ut doceret omnes gentes, qua late patet orbis, inconsultis plane atque etiam obnitentibus earum principibus ; atque eas condemnasse, regibus non exceptis, qui ipsam audire eique credere no-

erreur pernicieuse n'est pas seulement défendue aujourd'hui par les hommes étrangers à l'Eglise, mais qu'elle est même acceptée par quelques catholiques.

« C'est pourquoi vous qui, au milieu de la perturbation générale, êtes appelés par la divine Providence à défendre l'Eglise et la Religion catholique, et à venir ainsi en aide au clergé opprimé, vous n'outrepassez nullement votre mission en combattant sous sa direction dans les premiers rangs de la mêlée ; bien mieux, vous ne faites, en réalité, que rendre au clergé captif un service qui est un devoir filial.

« Et, dans ce combat, vous n'entrez pas en lice pour votre liberté religieuse seulement et pour les droits de l'Eglise, mais encore pour votre patrie, et pour l'humanité tout entière, lesquelles marchent fatalement à la dissolution et à la ruine, dès qu'on leur retire la base de l'autorité divine et de la Religion.

« Donc, en rendant grâce au Seigneur qui, par vous et par tous les autres fidèles répandus sur la terre, vient au secours de la

luissent. Quem quidem exitialem errorem non a solis hodie propugnari heterodoxis dolentes audimus, sed a nonnullis quoque recipi e catholicis. Vos itaque, qui in tanta rerum omnium perturbatione vocamini a divina providentia ad Ecclesie catholiceque religionis tutelam in auxilium oppressi Cleri, partes certe vobis creditas non exceditis, si, eo duce in prima aciei fronte pugnetis ; Imo ipsi compedibus impedito debitum reapse exhibetis obsequium et filialem opem. Per hanc vero pugnam non uni religioe libertati vestrae prospicitis, aut solis sacris iuribus, sed ipsi patrie vestrae, ipsi humanae societati, quae, sacra auctoritate subducta et religionis fundamento, necessario compellitur ad dissolutionem et exilium. Itaque dum Deo gratias agimus, qui laboranti et uodique impe-

sainte Eglise, son Epouse, si cruellement éprouvée et assaillie de toutes parts, Nous prions de tout Notre cœur pour votre Association ; Nous lui promettons les meilleures bénédictions du ciel et les dons les plus précieux de la grâce, afin qu'elle ne s'écarte pas de la voie droite, qu'elle ne refuse jamais à l'autorité ecclésiastique l'obéissance qui lui est due, qu'elle ne se laisse pas effrayer par la violence de la lutte, et qu'à la longue elle ne se relâche point de son zèle.

« En attendant, comme gage de la grâce divine et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec amour, à vous et à votre entreprise, la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 février 1873, en la vingt-septième année de Notre Pontificat.

« PIE IX, Pape.

Ici, le nom de libéralisme catholique n'est pas prononcé, comme dans les autres

*dite Sponsæ suæ per vos aliosque per orbem fideles ita prospiciet ; societati vestræ toto corde bene precamur, eique valida omninamur auxilia cœlestia et cumulata gratiæ munera, ne vel a recto tramit deflectat, vel detrectet debitum ecclesiasticæ auctoritatis obsequium, vel acerbitate et diuturnitate pugne territa languescat. Interim vero divini favoris auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem vobis omnibus et cœpto vestro peramenter impertimus.*

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 10 februarii 1873, Pontificatus nostri anno vicesimo septimo.

PIUS PP. IX.

Brefs ; mais la chose y est en plein, et la doctrine libérale, « acceptée par quelques catholiques, » stigmatisée par le Saint-Siège comme une « erreur pernicieuse, » n'est pas autre chose que le libéralisme catholique. Nous y reviendrons tout à l'heure. Pour le moment, il nous suffit de faire remarquer le caractère universel de ce Bref Apostolique : les enseignements et les directions que le Chef de l'Eglise y donne aux catholiques d'Allemagne s'adressent, au même titre, aux catholiques du monde entier. Partout où le libéralisme étend ses pernicieuses influences, les vrais enfants de l'Eglise, non-seulement peuvent, mais doivent *s'unir* pour opposer au mal sous toutes ses formes une résistance à toute épreuve.

## V.

Mais voici un document qui nous est plus spécial encore, à nous autres Français. C'est un Bref extraordinairement significatif, que le Souverain-Pontife a cru devoir adresser à Orléans, en réponse à l'adresse du Comité catholique qui venait de se fonder dans cette ville, et qui protestait au Pape de sa fidélité. Il est daté du 9 juin de cette même année 1873, bien qu'il n'ait été publié qu'au bout de dix mois ; il traite encore du catholicisme libéral. Le voici. Inutile de dire pourquoi il présente un intérêt tout particulier ; et comment, à ce titre, il se recommande à l'attention la plus religieuse de mes jeunes lecteurs.

« A nos chers fils,  
le Vicomte de Morogues, président,  
et à tout le Conseil du Comité catholique,  
à Orléans.

« PIE IX, Pape.

« Cher et noble fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Nous nous réjouissons de ce que, vous aussi, vous avez formé un Comité pour combattre l'impiété qui travaille au renversement de tout ordre ; et Nous voyons avec joie que vous avez à cœur de commencer vos luttes sous d'heureux auspices en demandant le secours et la bénédiction de ce Siège Apostolique, à qui seul a été promise une constante victoire sur les puissances des ténèbres.

« Mais, bien que vous ayez en effet à soutenir la lutte contre l'impiété, cependant

*Dilectis filiis, nobili viro vicecomiti de Morogues, præsidi, totique consilio Societatis catholicæ Aurelianensis., Aureliam.*

PIUS PP. IX.

Dilecte fili, nobilis vir, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gaudemus, dilecti filii, coïvisse et vos in societatem pugnatorios cum impietate mollente cujusvis ordinis subversionem ; et læti videmus fausta suscipiendi certaminis auspicia vos quærere in ope ac benedictione hujus Sanctæ Sedis, cui soli promissa fuit perpetua de potestatibus tenebrarum victoria.

Verum etsi lucta vobis ineunda sit reapse cum impie-

vous avez moins à redouter de ce côté, peut-être, que de la part d'un groupe ami composé d'hommes imbus de cette doctrine équivoque, laquelle, tout en repoussant les conséquences extrêmes des erreurs, en retient et en nourrit obstinément le premier germe, et qui, ne voulant pas embrasser la vérité tout entière, n'osant pas non plus la rejeter tout entière, s'efforce d'interpréter les enseignements de l'Eglise, de manière à les faire concorder à peu près avec ses propres sentiments.

« Car, aujourd'hui encore, il en est qui adhèrent aux vérités récemment définies par un pur effort de volonté, et cela pour éviter l'accusation de schisme et pour abuser leur propre conscience ; mais ils n'ont nullement *« déposé cette hauteur qui s'élève contre la science de DIEU, ni réduit leur intelligence en captivité sous l'obéissance de JÉSUS-CHRIST »*.

« Si de telles opinions s'étaient glissées secrètement dans votre esprit et y domi-

tate, tamen levius fortasse discrimen ab ea vobis imminet, quam ab amico foedere hominum anceps illa doctrina imbutorum, quæ dum ab extremis errorum consectoris abhorret, prima eorum semina mordicus retinet ac fovet, quæque dum veritatem nec totam amplecti vult, nec totam audet rejicere, sic ea quæ Ecclesia tradit ac docet interpretari nititur, ut non plane discrepent a propria sententia.

Non desunt enim et hodie, qui mero voluntatis nisu veritatibus recenter definitis adhæserint, vitaturi scilicet schismatis notam ipsamque suam decepturi conscientiam ; at minime deposuerint altitudinem extollentem se adversus scientiam DEI, nec in captivitatem redegerint intellectum in obsequium Christi.

naient, vous n'auriez certainement point à espérer cette fermeté et cette force que peut seule vous apporter une parfaite adhésion à l'esprit et aux doctrines de la Chaire de Pierre ; et pour cette raison, non-seulement vous ne seriez pas en état de soutenir utilement la lutte que vous entreprenez, mais vous causeriez peut-être un plus grand dommage à la cause que vous voulez défendre.

« Soyez donc en garde contre cet ennemi caché, repoussez ses dangereuses suggestions ; et, vous appuyant sur la pierre immuable établie par JÉSUS CHRIST, pleins de déférence pour votre illustre Pasteur, marchez vaillamment contre les ennemis de toute autorité divine et humaine. DIEU soutiendra vos forces et vous donnera la victoire ; ce que Nous vous souhaitons de tout Notre cœur.

« En attendant, comme gage de la faveur céleste, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons

Si latenter hujusmodi opiniones menti vestræ subreperint ejusque potirentur, speranda certe vobis non esset illa firmitas et virtus, quæ a perfecta duntaxat adhæsione spiritui et doctrinis hujus Petri cathedræ in vos derivari potest ; atque idcirco propositum prælium non solum utiliter gerere nequiretis, sed graviora fortasse detrimenta induceretis in causam quam tuendam suscepistis.

Cavete itaque a latente hoc hoste perniciosasque ejus suppetias rejicite ; ac immobili Petræ a Christo constitutæ insistentes obsequentesque illustris Pastoris vestri nutui, alacriter incurrite in divinæ atque humanæ auctoritatis osiores. DEUS vobis vires ac victoriam concedet ; quam toto corde vestris curis ominamur, dum superni favoris auspiciis et paternæ Nostræ benevolentiæ testem, Apos-

avec amour, bien-aimés fils, la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 juin 1873, vingt-septième année de Notre Pontificat.

« P<sup>IE</sup> IX, Pape. »

Ici encore, si le nom n'est pas prononcé, la chose saute aux yeux, et je serais curieux de savoir de quelles lunettes se servirait un jeune catholique-libéral qui ne verrait pas son parti et les chefs de son parti directement désignés, pour ne pas dire photographiés, dans le Bref d'Orléans.

En réponse à l'Adresse que le vénérable Evêque de Quimper lui avait transmise, au nom des membres du Cercle catholique de sa ville épiscopale, Notre Très-Saint Père le Pape P<sup>IE</sup> IX renouvelle, avec une énergie et une netteté qui ne laissent aucune place à l'équivoque, les sévères condamnations tant de fois prononcées contre les catholiques-libéraux.

Ce cinquième Bref est daté du 28 juillet, toujours de la même année 1873.

*tolicam Benedictionem vobis, dilecti filii, peramanter impertimus.*

*Datum Romæ, apud S. Petrum, die 6 junii, anno 1873, Pontificatus nostri anno vicesimo septimo.*

PIUS PP. IX.

## VI.

Et ce n'est pas tout. Voyant que, dans notre France, malgré ces avertissements redoublés, « beaucoup de catholiques, honnêtes d'ailleurs et pieux » continuaient à être sympathiques aux opinions et aux publications libérales, le Chef de l'Eglise a voulu nous parler une fois de plus, et il a saisi la première occasion qui s'est présentée à sa vigilance pastorale.

Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX,  
à sa Grandeur Mgr. l'Eveque de Quimper.

« PIE IX, Pape.

« Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

« De même, vénérable Frère, que Nous voyons avec joie se multiplier de toutes parts les Associations catholiques, qui sont tout ensemble les indices de la vigueur de la foi et les instruments les plus propres à la réchauffer et à la défendre, de même c'est avec la plus grande satisfaction que Nous avons reçu la lettre des associés qui, sous

*Venerabili Fratri Anselmo Episcopo Corisopitensi.*

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Sicuti, Venerabilis Frater, læti conspiciamus ubique coalescere catholicas consociationes, quæ et vigoris fidei indicia sunt, et aptissima eidem fovendæ propugnandæque instrumenta; sic per jucunde excepimus litteras sodalium,

votre présidence, ont tenu leur première réunion dans votre ville épiscopale. Nous avons parfaitement auguré de ce début, en voyant ces réunions catholiques commencer par une protestation de pleine et humble soumission au Saint-Siège et à son magistère infailible ; car si leurs membres ne s'écartent réellement, en aucune façon, de sa doctrine ni de ses enseignements, s'ils s'appuient fermement sur ce fondement inébranlable, conduits et soutenus par sa force divine, ils travailleront à coup sûr efficacement et très-utilement à la cause sacrée de la Religion. Ils ne seront certes pas détournés de cette obéissance par les écrits et les efforts des ennemis de l'Eglise et de ce Siège de Pierre, puisque c'est précisément contre eux qu'ils ont engagé la lutte ; mais ils pourraient trouver une voie glissante vers l'erreur dans ces opinions soi-disant libérales qui sont accueillies par beaucoup de catholiques, honnêtes d'ailleurs et pieux, dont, par conséquent, la religion et l'autorité peuvent très-facilement attirer à eux les esprits, et les

qui in ista tua episcopali urbe primum habuerunt, te moderante, suæ societatis conventum. Auspicatum autem duximus hujusmodi exordium, cum viderimus, catholicos cœtus ab his fuisse inchoatos per significationem plenæ demissæque observantiæ erga sanctam hanc Sedem et infailibile magisterium ejus : nam si ipsi revera a doctrina et documentis ejus nullo modo deflectant firmiterque ipsius soliditate nitantur, divina ducti et sustentati virtute ejusdem efficacem profecto et utilissimam operam impendent religiosæ rei. Ab hoc certe obsequio ipsi non abducentur a scriptis et opera insectatorum Ecclesiæ et hujus Petri Cathedræ, quos imo oppugnare aggrediuntur ; sed lubricam errandi viam parare his possent opiniones quas dicunt liberales a multis receptæ catholicis, probis

incliner vers des opinions très-pernicieuses. Avertissez donc, vénérable Frère, les membres de l'Association catholique que, dans les nombreuses occasions où Nous avons repris les sectateurs des opinions libérales. Nous n'avons pas eu en vue ceux qui haïssent l'Eglise, et qu'il eût été inutile de désigner ; mais bien ceux que Nous venons de signaler, lesquels, conservant et entretenant le virus caché des principes libéraux qu'ils ont sucé avec le lait, sous prétexte qu'il n'est pas infecté d'une malice manifeste, et n'est pas, suivant eux, nuisible à la Religion, l'inoculent aisément aux esprits et propagent ainsi les semences de ces révolutions dont le monde est depuis long-temps ébranlé.

« Si les associés ont soin d'éviter ces embûches, et s'appliquent à diriger leurs principales forces contre cet insidieux ennemi, ils mériteront certainement très-bien de la Religion et de la patrie. Et ils atteindront tout à fait ce but si, comme ils en ont pris la résolution, ils ne se laissent entraîner par aucun autre vent de doctrine que par

cæteroquin ac plis, quorum idcirco religio et auctoritas animos ad se facillime trahere potest et in perniciosissimas inclinare sententias. Moneto itaque, Venerabilis Frater, Catholicæ Societatis sodales, Nos dum sæpe liberalium opinionum sectatores redarguimus, non de Ecclesiæ osoribus egisse, quos supervacaneum fuisset indicare ; sed de modo designatis, qui latens liberalium principiorum virus cum lacte haustum retinentes ac defendentes, utpote patente non fœdatum malitia et religiosioribus, uti censent, innoxium ; illud facile mentibus ingerunt, atque ita semina propagant earum perturbationum, quibus jamdiu quatitur orbis. Insidias hasce si vitare curent sodales, et præcipuas vires suas in insidiosum hunc hostem convertere nitantur, optime certe merebunt de re-

celui qui souffle de cette chaire de vérité. Nous présageons à leur entreprise un heureux succès, et en attendant, comme témoignage de la faveur divine, et comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique à vous, vénérable Frère, à tous les membres de l'Association catholique et à tout votre diocèse.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 juillet de l'année 1873, de Notre Pontificat la vingt-huitième.

« PIE IX, Pape. »

Ce Bref, et celui qui le précède, adressés tous deux aux catholiques de France, ont un cachet tout spécial, qui répond à la maladie spéciale de nos jeunes catholiques-libéraux, laquelle consiste à faire du libéralisme des questions de personnes bien plutôt que des questions de doctrines. Rien n'échappe à la sollicitude du Gardien suprême de la foi, du Père et du Docteur des chrétiens.

*Religione et patria. Id vero omnino assequuntur, si, uti decreverunt, non alio se doctrinæ vento impelli sinant, quam ab eo qui spirat ab hac cathedra veritatis. Nos faustum eorum proposito successum ominamur; atque interim superni favoris auspicem et præcipuæ Nostræ benevolentiae pignus Apostolicam Benedictionem tibi, Venerabilis Frater, totique Catholicæ Societati et universæ diœcesi tuæ peramanter impertimur.*

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 28 julii, anno 1873, Pontificatus Nostri anno vigesimo octavo.

PIUS PP. IX.

Donc, cinq Brefs Apostoliques, cinq Actes officiels du Saint-Siège, qui, en moins de six mois, poursuivent, stigmatisent, réprouvent avec une énergie croissante, et les doctrines et les agissements du catholicisme libéral : Bref du 10 février, aux catholiques d'Allemagne ; Bref du 6 mars, à la jeunesse catholique d'Italie ; Bref du 7 mai, aux Cercles catholiques de Belgique ; Bref du 9 juin, au Comité catholique d'Orléans ; enfin Bref du 28 juillet, au Cercle catholique de Quimper, ou, pour mieux dire, à toute la jeunesse catholique de France.

A un esprit droit, à une conscience honnête que faut-il de plus ? « *Qui habet aures audiendi audiat !* ».

## VII.

Devant ces manifestations solennelles et répétées de la volonté du Saint-Siège au sujet de la grande erreur du dix-neuvième siècle, un certain nombre de catholiques belges, pleins de foi et de courage, ont résolu de faire une guerre à mort au catholicisme libéral ; et, pour la France non moins que pour la Belgique, ils ont fondé à Bruxelles un journal spécial, intitulé, « La Croix, » dans le double but de combattre, sous les étendards de Saint Pierre, les blasphèmes révolutionnaires et les erreurs libérales.

Ayant exposé leur dessein au Souverain-Pontife, et déposé à ses pieds les douze premiers numéros de leur journal, ces hommes

de foi out eu le bonheur de recevoir de Sa Sainteté un Bref, que nous rapportons ici comme couronnement et confirmation de cet ensemble véritablement écrasant d'Actes Apostoliques.

Voici les paroles du Saint-Père. Elles contiennent une définition précieuse du libéralisme catholique, lequel, dit le Pape, est la conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur.

*A Nos chers fils,  
les rédacteurs du journal intitulé La Croix,  
à Bruxelles.*

PIE IX, Pape.

A Nos chers fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Vous faites justement remarquer, chers fils, que le renversement de l'ordre religieux et politique est amené, encouragé et propagé par l'apostasie d'un grand nombre, *par les transactions si fréquentes aujourd'hui*

*Dilectis Filiis Scriptoribus ephemeridis cui titulus la  
Croix, Bruzellas.*

PIUS PP. IX.

Dilectis Filiis Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Scite observatis, Dilecti Filii, religiosæ civilisque rei subversionem excitatam esse, promoveri et propagari a multorum apostasia, a frequentibus hodie transactionibus

*entre la vérité et l'erreur, et par la pusillanimité de la plupart ; vous faites voir que, pour repousser l'invasion du désordre, il n'y a pas d'autre arme à employer que la force de la vérité, et qu'il faut absolument aller la chercher là où le Christ a établi la Chaire de vérité.*

« Aussi, bien que Nous n'ayons pu lire votre journal, à cause des travaux dont Nous sommes accablé, c'est néanmoins pour Nous un devoir de louer le dessein que votre lettre Nous fait connaître, et auquel Nous avons appris que votre journal répond pleinement, à savoir : de produire, de répandre, de mettre en lumière, de faire pénétrer dans les esprits tout ce que le Saint-Siège a enseigné contre des doctrines coupables, ou *contre des doctrines pour le moins fausses et reçues en plus d'un lieu, notamment contre le libéralisme catholique, qui tâche de concilier la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur.*

« Sans doute, vous avez entrepris là une lutte bien rude et bien difficile, puisque ces

inter veritatem et errorem ac a plurimorum pusillanimitate ; nec aliam occurrere rationem ad perturbationis impetum sistendum, quam vim veritatis inde omnino petendæ, ubi Cathedram ejus Christus constituit.

Licet itaque Nostris distenti curis legere nequiverimus ephemeridem vestram, commendare cogimur propositum a litteris vestris proditum, cui plane respondere didicimus ipsam ephemeridem, producendi scilicet, vulgandi, illustrandi, inculcandi auribus quæ sancta hæc Sedes docuit adversus doctrinas aut nefarias, aut saltem falsas passim receptas, et nominatim contra catholicum liberalismum, qui lucem cum tenebris et veritatem cum errore conciliare conatur.

Satis asperam quidem ac difficilem luctam suscepistis,

doctrines pernicieuses, qui ouvrent le chemin à toutes les entreprises de l'impiété, sont en ce moment soutenues avec violence par tous ceux qui se glorifient de favoriser *le prétendu progrès de la civilisation* ; par tous ceux qui, faisant consister la Religion dans les actes extérieurs et n'ayant pas son véritable esprit, parlent partout et très-haut de paix, alors qu'ils ignorent la voie de la paix, et attirent à eux, par ce procédé, le *nombre très-considérable des hommes que séduit l'amour égoïste du repos.*

« Nous vous souhaitons donc, en ces luttes si graves, un secours particulièrement efficace, afin d'une part que vous ne franchissiez jamais les limites de ce qui est vrai et juste, d'autre part afin que vous parveniez à dissiper les ténèbres qui offusquent les esprits.

« En attendant, comme présage de la faveur divine et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec une grande affection la Bénédiction Apostolique.

cum perniciosæ hujusmodi opiniones, quæ viam sternunt omnibus impietatis cœptis, in præsentiarum acriter propugnentur ab illis omnibus, qui asserto *civilitatis progressui* se studere gloriantur, quique religionem in exterioribus actis constituentes et vero ejus spiritu destituti, pacem ubique clamant, cum viam pacis non cognoverint, plurimosque sic propriæ quietis amatores ad suas partes allidunt.

In ancipiti igitur hoc certamine peculiarem et validam vobis ominamur opem, tum ne unquam veri et justi limites prætergrediamini, tum ut offusas mentibus tenebras discutere possitis. Interim vero superni favoris auspiciem et paternæ Nostre benevolentiae pignus Apostolicam Benedictionem Vobis, Dilecti Filii, peramanter impertimus,

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21<sup>e</sup> jour de mai 1874, de Notre Pontificat l'année vingt-huitième.

PIE IX, Pape.»

En France, les catholiques n'étaient pas restés sourds non plus à la voix du Chef de l'Eglise. Le plus intrépide adversaire du catholicisme libéral avait publié, sur les agissements du parti libéral et de ses plus illustres chefs, des travaux qui ont fait grand bruit<sup>1</sup>, et il en avait fait hommage à Sa Sainteté. Par la plume de son Secrétaire des Lettres latines, le Pape jugea opportun de féliciter hautement le courageux défenseur « de la saine doctrine, contre les fausses prétentions de ceux que l'on nomme catholiques-libéraux, *illorum qui catholici liberales dicuntur* ; fausses prétentions qui, à plusieurs reprises déjà, ont été réprochées par le Siège-Apostolique<sup>2</sup>. »

Il n'y a donc plus l'ombre d'un doute sur les pensées, les volontés expresses du Siège Apostolique. Le catholicisme libéral est réproché par l'Eglise.

Encore une fois, « *qui habet aures audiendi audiat !* »

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 21 maii 1874, Pontificatus Nostri anno vicesimo octavo.

PIUS PP. IX.

1 *Les catholiques-libéraux ; Les incartades libérales ; Suite de l'inscription de la Roche-en-Breuil.*

2 Lettre de Mgr. Nocella à M. l'abbé Morel, en date du 7 octobre 1874.

## VIII.

« Il n'est donc plus permis en conscience d'être catholique-libéral ? »

Non ; cela n'est *plus* permis. Il y a un certain nombre d'années, lorsque la question demeurerait encore dans le vague, l'illusion libérale, qui a certains côtés brillants, pouvait se concevoir. Beaucoup n'y voyaient que des intentions généreuses ; et comme, au fond, ils ne cherchaient que la liberté de l'Eglise, ils ne s'occupaient guère que du côté pratique de la question, n'approfondissant point le côté doctrinal. Mais depuis, le jour s'est fait ; l'arbre a porté ses fruits ; la distinction chimérique entre les *libéraux* et les *libérâtres*, c'est-à-dire entre les libéraux qui avaient de bonnes intentions et les libéraux qui en avaient de mauvaises, a été écartée par le Saint-Siège ; et si jadis on pouvait excuser les catholiques qui donnaient dans le libéralisme, il faut reconnaître qu'aujourd'hui ils sont absolument excusables. Ils ne peuvent alléguer que l'ignorance ; excuse peu flatteuse pour des gens qui se piquent d'être des esprits éclairés, des hommes d'intelligence et de progrès.

Théologiquement parlant, il est certain que dans la profession ouverte ou le maintien secret des doctrines libérales et dans leurs différentes applications pratiques, il y a matière à péché grave contre l'obéissance due à l'enseignement du Saint-Siège.

Je ne dis pas que l'on pèche toujours gravement et formellement : c'est le secret de Dieu ; ce que je dis, parce que cela est hors de doute, c'est qu'il y a là matière à péché grave.

## IX.

« Cependant, il n'y a pas eu de définition de foi proprement dite ? »

C'est vrai ; le libéralisme catholique n'a pas encore été formellement déclaré hérétique ; mais il a été et il demeure flétri, réprouvé et condamné comme un ensemble d'opinions « très-pernicieuses, » fausses, aussi dangereuses pour l'Eglise que pour la société. Franchement, de quel nom appeler un chrétien à qui cela ne suffit pas ? Relisez les Brefs que nous venons de citer. « Les opinions libérales, dit le Souverain-Pontife, s'appuient sur les principes les plus pernicieux.<sup>1</sup> ... Ceux qui sont imbus de ces principes s'efforcent de pervertir la doctrine et l'esprit de l'Eglise<sup>2</sup> ». Il dénonce « le virus caché des principes libéraux<sup>3</sup> ; » il félicite hautement les catholiques « fidèles d'être remplis d'aversion pour les principes catholiques-libéraux, » et il répète avec énergie que les principes libéraux ont été « condamnés à diverses reprises par le Siège-Apostolique<sup>4</sup>.

1 Bref aux Milanais.

2 Bref aux Belges.

3 Bref de Quimper.

4 Bref aux Belges.

Après cela, dites si, oui ou non, le libéralisme catholique n'es' pas condamné, et par conséquent condamnable.

Qu'il soit réprouvé comme hérétique, ou simplement comme une opinion fausse, erronée, téméraire, menant au schisme et à l'hérésie, comme une nouveauté pernicieuse, qu'importe, au point de vue pratique ?

Il y a d'autres péchés contre la foi que le péché d'hérésie. « Tout ce qui est mauvais en matière de doctrine, dit Bossuet, n'est point pour cela formellement hérétique. L'amour de la vérité doit donner de l'éloignement pour tout ce qui l'affaiblit ; et je dirai avec confiance qu'on est proche d'être hérétique, lorsque, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie, on n'évite que ce qui est précisément hérétique et condamné par l'Eglise<sup>1</sup>. »

L'autorité du Saint-Siège a récemment et énergiquement confirmé ce principe. Dans sa célèbre Encyclique du 8 décembre 1864, qui sert de préambule au *Syllabus*, le Pape Pie IX a condamné « l'audace de ceux qui, ne pouvant supporter la saine doctrine, prétendent que l'on peut, sans pécher et sans porter aucun préjudice à la foi catholique, refuser d'acquiescer et d'obéir aux jugements et décrets du Siège Apostolique qui regardent le bien général, les droits et la discipline de l'Eglise, sous prétexte qu'ils ne

<sup>1</sup> Défense de la Tradition et des saints Pères. (1re partie, liv. I, chap. XXII.)

touchent point aux dogmes de la foi et de la morale<sup>1</sup> ».

Certes, s'il est une chose qui touche directement et à la foi et à la morale, c'est, à tous ses degrés, la liberté systématique de l'erreur et du mal, c'est-à-dire la liberté des libéraux, c'est-à-dire le libéralisme, qu'il soit ou non porté par des catholiques.

Au fond, le libéralisme n'est pas plus catholique que le protestantisme. Si vous voulez rester libéral, cessez de vous dire catholique. Le libéralisme n'est qu'un rejeton du protestantisme ; c'est l'enfant naturel du fameux principe du *libre-examen*.

Oui, le libéralisme catholique est condamné, quoiqu'il ne le soit pas encore formellement comme hérétique. Oui, il y a incompatibilité absolue entre le catholicisme et le libéralisme. Et désormais un chrétien, tant soit peu instruit, ne peut en sûreté de conscience ni être ni se dire catholique-libéral.

## X.

« Mais les Brefs ne sont après tout que des Brefs, disait tout dernièrement un jeune abbé fort entiché de libéralisme. Ce ne sont

1 *Silentio præterire non possumus eorum audaciam, qui sanam non sustinentes doctrinam contendunt "illis Apostolicæ Sedis judicis, et decretis, quorum objectum ad bonum generale Ecclesiæ, ejusdemque jura, ac disciplinam spectare declaratur, dummodo fidei morumque dogmata non attingat, posse assensum et obedientiam detrectari absque peccato, et absque ulla catholicæ professionis jactura."* (Encycl. Quanta cura.)

pas des Bulles dogmatiques, et ce qu'ils contiennent n'est pas article de foi.»

Sans aucun doute; mais ce qui est « article de foi, » de foi révélée et définie,<sup>1</sup> c'est que « toute créature humaine est de droit divin soumise au Pontife Romain, sous peine de damnation éternelle. »

Or, du moment que le Pape parle comme Pape et enseigne officiellement, il importe peu que ce soit par un Bref ou par une Encyclique ou par une Bulle: ce qui importe uniquement, c'est de savoir s'il entend enseigner. Dans les cinq Brefs en question, la pensée pontificale ne saurait être douteuse, non plus que la portée magistrale que le Pape entend donner à sa parole. En effet, ainsi que le fait remarquer le docte et lumineux Evêque de Poitiers, « le Pontife Romain n'invoque rien moins ici que l'infailibilité de son pouvoir doctrinal. »<sup>2</sup> Il réclame explicitement une « pleine et humble soumission au Saint-Siège et à son infailible magistère; »<sup>3</sup> et cela au moment même où il va enseigner, *dans un simple Bref*, que les opinions libérales sont des erreurs, des erreurs maintes fois réprouvées, dont il faut se défier plus que de l'impiété elle-même.

1 Par le Pape Boniface VIII, dans sa célèbre Bulle dogmatique *Unam sanctam*, dont les gallicans avalent osé nier l'autorité, mais que le Concile œcuménique du Vatican vient de faire sienne, en promulguant et en ratifiant de nouveau toutes les Constitutions Apostoliques précédentes.

2 Œuvres de Mgr. Pie, Evêque de Poitiers, tome VII, page 570.

3 Bref de Quimper.

Encore une fois, cinq Brefs, cinq Brefs dogmatiques, se succédant à de si courts intervalles, s'adressant à l'Allemagne, à l'Italie, à la Belgique, à la France, exposant des principes et donnant des directions qui regardent tous les enfants de l'Eglise : franchement, que faut-il de plus pour manifester jusqu'à l'évidence, chez le souverain Docteur et Pasteur de l'Eglise, l'intention formelle d'enseigner, et d'enseigner officiellement ?

« Ces Brefs, ajoute l'Evêque de Poitiers, sortent du cadre des simples Lettres privées, tant par leur destination que par leur contenu. Les destinataires ne sont pas de simples individus, mais des Associations catholiques, auxquelles il est manifeste que le Chef de l'Eglise entend donner une direction doctrinale. Le contenu est le développement et l'application de documents antérieurs, adressés à l'Episcopat. Ces brefs sont la condamnation explicite et motivée du libéralisme religieux, et il faut un singulier entêtement pour vouloir concilier désormais ce système avec l'orthodoxie catholique<sup>1</sup>. »

Sans doute, il n'est pas encore question là d'« articles de foi » ; et personne ne dit que cette « direction doctrinale », toute souveraine et infaillible qu'elle est, constitue le libéralisme catholique à l'état d'hérésie formelle. Nous-même, tout à l'heure, nous avons soigneusement distingué et dit le con-

traire. Ce que nous avons dit et ce que nous répétons ici, c'est que tout chrétien, ecclésiastique ou laïque, est tenu de soumettre son jugement à l'enseignement apostolique contenu dans ces Brefs, qu'il y est tenu *sub gravi*; et qu'un confesseur ne pourrait admettre aux sacrements ceux qui déclareraient ne point accorder ici à l'enseignement et aux directions du Souverain-Pontife la « pleine et humble soumission », intérieure et extérieure, qui est due « au Saint-Siège et à son magistère infaillible ».

Que les libéraux et les demi-libéraux continuent, s'ils le veulent, à nous taxer d'exagération : c'est une accusation très-commode et fort en usage ; les jansénistes connaissent et pratiquaient cette tactique, qui évite de répondre sérieusement et de discuter le fond des questions. Mais, qu'ils le sachent bien, ce que nous disons ici, c'est la vérité ; et quiconque se heurte contre la vérité, s'y brise. Il y a là une question de conscience et de salut.

## XI.

« Mais qu'est-ce donc, dites-moi, que le libéralisme catholique ? En quoi consiste-t-il ? »

Au fond, il consiste dans une fausse idée de la *liberté*<sup>1</sup>, idée protestante acceptée par

1 Ne pas confondre la *liberté* avec le *libre arbitre*. Dans la thèse du libéralisme, il n'est jamais question que de la liberté extérieure, de la faculté de faire sans entraves extérieures ce que l'on veut.

des catholiques.—Il y a ici à distinguer trois choses, souvent unies, mais parfaitement distinctes, à savoir : un sentiment, un parti, et une doctrine.

Chez les uns, le libéralisme catholique est une affaire de sentiment ; chez les autres, c'est une affaire de parti ; chez d'autres enfin, et c'est le très-petit nombre, c'est une affaire de doctrine.

### *Le sentiment libéral.*

Pour les femmes et pour la plupart des jeunes gens, le libéralisme catholique n'est qu'un sentiment, une espèce d'instinct irréflechi ; pas autre chose.

C'est l'amour instinctif et, en un sens, légitime de *la liberté* ; mot magique, entraînant, qui répond à ce qu'il y a de meilleur en nous et tout ensemble à ce qu'il y a de plus mauvais, par cela même qu'il joint à sa puissance quelque chose de vague, d'indéterminé, dont le mal profite au moins autant que le bien. La liberté, en effet, ayant pour mission de rompre des *liens*, nous apprécions diversement la liberté, suivant que nous apprécions plus ou moins sainement ce qu'on appelle des *liens*. Pour le catholique, pour le serviteur de DIEU, un lien c'est tout ce qui gêne l'accomplissement du devoir, l'accomplissement de la volonté de DIEU : pour le mondain, pour l'homme qui vit en dehors des idées de la foi, un lien c'est tout ce qui gêne ses passions et ses caprices.—Cette distinction

est fondamentale ici. Elle explique comment le nom seul de liberté fait vibrer tous les cœurs, et pourquoi le sentiment de la liberté est si général, si irrésistible.

Dans le sentiment libéral, qu'il ne faut donc pas confondre avec le sentiment de la liberté, il y a du bon et du mauvais ; le bon, c'est l'horreur de tout ce que l'on croit être de la tyrannie ; c'est l'indignation très-légitime contre ce que l'on regarde comme des abus d'autorité, et comme l'oppression de la conscience. Au fond, chez nos jeunes catholiques-libéraux, il n'y a guère que cela dans leur répulsion pour les hommes et les institutions qui soutiennent énergiquement le principe d'autorité.

Le mal, c'est l'esprit d'indépendance et de révolte qui fermente dans ces jeunes têtes, et qui les rend sympathiques, sans qu'ils sachent trop pourquoi, à ce qu'on appelle « les libertés modernes, » à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la liberté de la presse, aux libertés parlementaires, à la liberté de l'hérésie et de l'erreur, et à tous ces principes de tolérantisme que le Saint-Siège a condamnés en 1790, dès leur proclamation, et qu'il a stigmatisés de nouveau, en 1832, comme une dangereuse « folie, *deliramentum* »<sup>1</sup>.

Voilà ce qu'une analyse quelque peu attentive fait découvrir dans le sentiment catholique libéral, qui tourne aujourd'hui la tête de tant de jeunes gens.

1 Encyclique *Mirari vos*, de Grégoire XVI.

Et de même que le mélange de bon vin et de poison fait un tout parfaitement empoisonné, de même, malgré le bien qui s'y trouve, le sentiment catholique libéral est un sentiment parfaitement mauvais et dangereux. C'est un sentiment qui conduit les jeunes gens à des excès fort regrettables. Il développe en eux la suffisance, la présomption, l'orgueil ; il sape dans leurs cœurs généreux le respect et l'amour de l'autorité de l'Eglise ; et l'on en voit qui, plutôt que de se soumettre, s'abandonnent à des impertinences et à des colères aussi blâmables que ridicules.

Néanmoins, il ne faut pas prendre la chose trop au tragique. Un jeune libéral est enchanté quand on le prend au sérieux. J'ai connu un homme de grand sens et de beaucoup d'esprit qui disait que, « après tout, un jeune libéral, c'est tout simplement une mauvaise tête, au service d'une dose plus ou moins sensible d'ignorance, de présomption et de vanité. » Si le portrait est un peu sévère, il faut avouer qu'il ne manque pas de ressemblance.

Il est plus ou moins ressemblant suivant que, dans le sujet, la dose de libéralisme l'emporte plus ou moins sur la dose de catholicisme. Porté à un certain degré, le sentiment libéral-catholique devient du libéralisme pur sang, c'est-à-dire de l'esprit révolutionnaire plus ou moins déguisé sous des habitudes religieuses ; c'est un véritable libertinage d'esprit, plus dangereux encore

que le libertinage des sens. Alors il faut le prendre très au sérieux ; c'est un sentiment anti-catholique, c'est un véritable manque de foi, c'est de l'orgueil et de l'insoumission ; c'est, sous le nom séduisant de liberté, l'amour de la licence ; et cela peut exposer l'âme à des périls très-graves. J'ai connu d'excellents jeunes gens que le sentiment libéral a fini par complètement détourner de la droite voie, et qui, malheureusement logiques, non moins qu'ardents et peu solidement instruits, ont donné dans tous les écarts de la libre-pensée et des folies révolutionnaires.

Chez le plus grand nombre cependant, l'élément catholique domine de beaucoup l'élément libéral ; et c'est ce qui fait que, malgré leur petite toquade, ils restent de bons et braves jeunes gens. Si l'un ou l'autre vient à mourir dans cet état, il en sera quitte pour faire une station épurative plus ou moins longue dans les terribles flammes du Purgatoire. Pour entrer au ciel, il faut, en effet, que tout soit pur, l'esprit non moins que le cœur. Si les libéraux sont connus en Purgatoire, ils sont radicalement inconnus au Paradis.

### *Le parti libéral.*

Le sentiment libéral a engendré le parti libéral, parti politique plus encore peut-être que religieux, dont la marotte est la *liberté*. Or, par liberté, il n'entend pas ce qu'entend

l'Eglise de DIEU, mais une liberté à la façon moderne, une liberté rationaliste qui anéantit l'autorité, proclame l'indifférence entre le vrai et le faux, et mène fatalement à l'anarchie et, par l'anarchie, au despotisme.

Poussé par cette fantaisie et enivré de ce sentiment, le parti libéral altère tout ce qu'il touche, et introduit la division dans le camp catholique. Il a ses principes à lui, et ils sont le contrepied de ceux du Saint-Siège. Il a ses manières de faire, sa politique, sa sagesse ; et cette sagesse, cette politique contredit en plein les directions fermes et sûres que, de la part de DIEU, le Souverain-Pontife ne cesse de donner aux gouvernements et aux peuples.

Ces hommes sont, au fond et malgré des vertus réelles, de véritables sectaires ; et ils reproduisent trait pour trait ce que l'histoire nous apprend des anciens sectaires jansénistes et gallicans.

Comme eux, « ils affichent leur dépit contre tout ce qui marque une obéissance prompte, entière, absolue aux décrets et aux avertissements du Saint-Siège. Ils ne parlent que dédaigneusement du Siège-Apostolique, en l'appelant *cour romaine*. Ils accusent tous ses actes d'être imprudents ou inopportuns. Ils affectent d'appliquer le nom d'ultramontains et de jésuites aux fils de l'Eglise les plus zélés et les plus obéissants. Enfin, pétris d'orgueil, ils s'estiment plus sages que l'Eglise, à qui a été faite la promesse d'une assistance divine spéciale et éternelle<sup>1</sup>. »

Ce n'est pas moi qui parle ainsi, c'est le souverain Pasteur et Docteur de l'Eglise, à qui tous, sans exception, nous devons l'obéissance et de l'esprit et du cœur. Le portrait qu'il trace ici des sectaires du parti libéral, est une véritable photographie ; et en lisant chaque phrase, on ne peut s'empêcher de s'écrier : Comme c'est cela !

Et notez-le bien, mes amis : ces sectaires ne sont pas le moins du monde des impies ni des ennemis déclarés de l'Eglise ; non, ce sont des chrétiens, souvent des chrétiens fort pratiquants, et dont la vie privée est non-seulement honorable mais édifiante ; en tous cas, ce sont des hommes qui ont parfaitement la foi ; ce sont des catholiques. C'est là précisément qu'est le danger et pour eux-mêmes et pour les autres, comme le Saint-Père le constate expressément. « Ceux, dit-il, qui sont imbus de ces principes font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Eglise et semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux ; mais ils n'en travaillent pas moins à pervertir son esprit et sa doctrine ; et chacun d'eux, suivant la tournure particulière de son esprit, incline à se mettre au service ou de César, ou de ceux qui inventent des droits en faveur de la fausse liberté.

« Cette insidieuse erreur est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se couvre du voile spécieux du zèle et de la charité<sup>1</sup>. »

1. Bref aux Belges.

Aussi en séduit-elle un grand nombre, principalement chez les jeunes gens qui, étant fort sincères, croient que tout est bon là où ils voient du bien. Hélas ! on peut avoir mal à la tête sans avoir mal au cœur. C'est le cas de nos sectaires libéraux, qui joignent souvent des idées anticatholiques à une pureté de mœurs et à des œuvres de charité tout à fait catholiques.

C'est ce que, dans sa sollicitude paternelle, le Saint-Père signale encore aux jeunes chrétiens, lorsqu'il ajoute qu'« ils pourraient trouver une voie glissante vers l'erreur dans ces opinions soi-disant libérales qui sont accueillies par beaucoup de catholiques, honnêtes d'ailleurs et pieux dont, par conséquent, la religion et l'autorité peuvent très-facilement attirer à eux les esprits, et les incliner vers des opinions très-pernicieuses.

« Dans les nombreuses occasions où Nous avons repris les sectateurs des opinions libérales, continue le Très-Saint Père, Nous n'avons pas eu en vue ceux qui haïssent l'Eglise et qu'il eût été inutile de désigner ; mais bien ceux que Nous venons de signaler, lesquels, conservant et entretenant le virus caché des principes libéraux qu'ils ont sucé avec le lait, sous prétexte qu'il n'est pas infecté d'une malice manifeste et n'est pas, suivant eux, nuisible à la Religion, l'inoculent aisément aux esprits et propagent ainsi les semences de ces révolutions dont le monde est depuis longtemps ébranlé<sup>1</sup>. »

1 Bref de Quimper.

Voilà la vérité sur le parti catholique-libéral. Pour les honnêtes gens, c'est-à-dire pour la quasi-unanimité des chrétiens, il est beaucoup plus dangereux que le parti libéral-révolutionnaire. Celui-ci fait horreur, et non point l'autre : on voit du premier coup les abîmes où conduit tout droit le libéralisme révolutionnaire, tandis que le libéralisme catholique, enveloppé qu'il est de religion, fait aisément illusion à ceux qui n'y regardent pas de très-près. De part et d'autre, le fond est le même ; il n'y a guère de différence que dans les personnes, dans les intentions, et il faut bien le dire aussi, dans le choix des moyens. Pour le libéralisme catholique comme pour le libéralisme révolutionnaire, l'Arche sainte, ce sont ces fausses libertés, ces lois et ces institutions bâtarde, mélangées de vrai et de faux, de bien et de mal, qui, depuis 1789, régissent ou plutôt étouffent et la France et l'Europe.<sup>1</sup>

1 Dès l'année 1846, le P. Lacordaire portait sur le libéralisme ce curieux jugement :

“ Voyez l'Etat où est la France après cinquante ans d'essais et d'efforts pour vivre du seul sens humain. Quel pitoyable état que celui du libéralisme, et comme il trouve la mort dans sa victoire ! Point de principes, point de cœur, point de gloire, voilà depuis quinze ans toute sa vie. Non qu'il n'ait eu des pensées généreuses et qu'il n'ait accompli des réformes utiles ; mais il n'a jamais voulu de l'Eglise pour compagne de ses desseins, et il expire, après cinquante ans, dans le vide et la platitude.

“ Si l'Eglise n'était pas là, nous toucherions au bas-empire, et, malgré elle, on sent partout une odeur d'eunuque. Je ne crois pas qu'une doctrine et un parti aient jamais reçu de châtimement plus sanglant de la Providence.” (Lettres inédites du P. Lacordaire, page 176.—Chez Poussielgue, 1874.)

Et penser que des chrétiens sincères, de véritables catholiques se sont laissé affubler du manteau de ce libéralisme, et que l'excellent P. Lacordaire lui-même l'a pris maintes fois pour un ornement !

Qu'on ne se fasse point illusion : le parti libéral est puissant. Il règne et gouverne, tantôt sous une forme césarienne et militaire, tantôt sous une forme bourgeoise, tantôt sous une forme républicaine, plus ou moins démocratique, c'est-à-dire anarchique. Partout il veut faire de l'ordre avec du désordre, pour régner.

On dira tout ce qu'on voudra, ses caractères saillants sont la personnalité, sous l'apparence du dévouement ; l'absolutisme sous le voile de la modération et de l'amour de la liberté ; la médiocrité, sous le voile du talent ; l'intrigue, sous le voile de l'honneur ; c'est je ne sais quelle horreur instinctive de l'autorité véritable, de l'autorité légitime, soit en religion, soit en politique.

Les meneurs du parti, tout catholiques qu'ils sont, savent intriguer mieux que personne, et leur conduite publique offre un singulier mélange d'honneur et de duplicité. Ils aiment étrangement les faveurs, les décorations et les bonnes places. Pour y arriver, ils se font la courte échelle, ils se surfont sans vergogne les uns les autres dans leurs journaux, dans leurs revues, et on les a appelés très-justement « une société d'admiration mutuelle. » On ne comprend guère ce qu'ils font de leur conscience au milieu de tout cela ; car, malgré tout, ils entendent rester catholiques, et bons catholiques.

Le parti libéral est le pont qui, depuis bientôt un siècle, conduit les peuples chrétiens aux révolutions, c'est-à-dire aux crimes

publics les plus antichrétiens. Il mine l'autorité de l'Eglise, et a trouvé moyen d'attirer dans ses rangs non-seulement quantité de catholiques très sincères, mais un certain nombre d'ecclésiastiques, dont quelques-uns haut placés.

Qu'ils soient plus ou moins de bonne foi, les meneurs du parti catholique-libéral engagent terriblement leur conscience, et le mal qu'ils font durera longtemps.

### *La doctrine libérale.*

On l'a dit souvent avec grande raison : ce sont les doctrines qui font les hommes. Les doctrines, où pour mieux dire, les opinions libérales sont l'âme du parti libéral, et elles sont le soutien caché du sentiment libéral.

En quoi consistent-elles ? il est difficile de le savoir bien nettement ; car les catholiques-libéraux ne se hasardent pas volontiers à formuler leurs principes. Le parti a des meneurs : il n'a point de docteurs.

Deux fois, en France, il a essayé de formuler sa doctrine ; et, les deux fois, il a été immédiatement condamné par le Saint-Siège. Ce fut d'abord un travail court, mais sérieux, d'un professeur de théologie, très-sincère dans son erreur puisqu'il l'a immédiatement rétractée. Ce fut ensuite un travail collectif et anonyme de quatre fortes têtes du parti catholique-libéral (dont on a connu les noms) et qui résumait, en la défendant de son mieux, la doctrine catholique-libérale.

En allant au fond des choses, et en saisissant le moins imparfaitement possible cet insaisissable Protée, voici ce que l'on en peut dire :

D'abord, la doctrine catholique-libérale est un système général de fausse liberté et de fausse charité qui, en religion comme en politique, tend à amoindrir les vérités et les principes, et à les remplacer par des nuances et par du sentiment, non certes par impiété, mais afin de soi-disant concilier à l'Eglise, à la foi, à la vérité, au droit les sympathies des adversaires. Elle tient peu de compte des principes les plus certains dès que ces principes sont en opposition avec l'opinion publique, c'est-à-dire avec les préjugés et les erreurs publiques. Elle tend toujours à mettre le fait au-dessus du droit. Des questions de principes elle fait immédiatement des questions de personnes, sacrifiant ainsi systématiquement la vérité et le droit à une affaire de sentiment, d'habileté ou d'intérêt. Les catholiques-libéraux se laissent tellement préoccuper des personnes, qu'ils perdent de vue les principes, lesquels sont pourtant la base de tout. De là vient que, tout en aimant sincèrement le bien, ils perdent pour ainsi dire l'horreur du mal, l'horreur de l'hérésie, l'horreur des crimes politiques. Ils ne conservent que l'amour des concessions aux méchants ; pauvres dupes ! pendant qu'ils se flattent d'attirer les méchants sur leur terrain, ils glissent eux-mêmes et tombent sur le terrain de l'ennemi.

Puis, la doctrine catholique-libérale, qui n'est, au fond, que la doctrine révolutionnaire de 89, pose en principe, comme chose sinon absolument bonne, du moins meilleure, la séparation de l'Eglise et de l'Etat laquelle n'est autre chose que l'indépendance absolue de la société civile vis-à-vis de la loi divine, de la religion révélée et de la sainte Eglise. Notre-Seigneur a envoyé le Pape et les Evêques en leur disant : « *Et seigneuriez tous les peuples, et apprenez-leur à observer mes lois. Je suis moi-même avec vous jusqu'à la fin des siècles.* » Les catholiques-libéraux restreignent cette mission aux intérêts privés de chaque chrétien en particulier ; ils déniaient au Souverain-Pontife et à l'Episcopat le droit d'enseigner le gouvernants aussi bien que les gouvernés et de veiller à ce que JÉSUS-CHRIST puisse régner sans entraves dans les institutions publiques, dans les lois, dans la direction des sociétés.

Enfin, la doctrine catholique-libérale méconnaît et altère profondément les rapports de l'autorité et de la liberté, telles que DIEU les a établies et telles que son Eglise est chargée de les enseigner et de les maintenir. Elle est une altération profonde de la doctrine catholique sur l'autorité, au profit de la liberté ; et c'est pour cela qu'elle s'appelle *libérale*.

Suivant l'Eglise, l'autorité est la puissance active établie de DIEU pour faire respecter et exécuter la loi : suivant le catholicisme li-

géral, l'autorité est la puissance passive qui doit couvrir d'une égale protection et la foi et l'hérésie, et la vérité et l'erreur, et le bien et le mal ; pourvu que l'ordre matériel ne soit point troublé, elle ne doit point prendre parti pour le bon DIEU contre le démon.

Suivant l'Eglise, la liberté est la puissance donnée à tous et à chacun de faire sans entraves la volonté de DIEU et d'accomplir le devoir : suivant le catholicisme libéral, la liberté est la faculté, accordée à tous et à chacun, de faire le mal comme le bien, pourvu que l'ordre matériel ne soit point troublé.

Pour le bon DIEU et son Eglise, l'autorité est la puissance qui protège le bien et le fait régner ; pour le démon et la Révolution, l'autorité est la puissance qui protège le mal et le fait régner ; pour les catholiques-libéraux, l'autorité est la puissance indifférente au bien et au mal et qui les protège également. Et de même, pour l'Eglise, la liberté est la puissance de faire le bien sans entraves ; pour la Révolution, c'est la puissance de faire le mal sans entraves ; pour le catholicisme libéral, c'est la puissance de faire indifféremment le bien ou le mal.

Or, d'après la doctrine catholique, comme d'après le système libéral, cette double notion de l'autorité et de la liberté doit régler tout : la Religion, l'ordre social et politique, la législation, la jurisprudence, l'éducation, la famille.

Aussi, et précisément parce qu'elle s'é

tend à tout, la doctrine catholique-libérale est-elle une erreur extrêmement grave, dont les conséquences pratiques sont incalculables. Elle touche, pour la fausser, à la notion essentielle de l'autorité et de la liberté, sur laquelle reposent, comme sur leur base, l'ordre religieux, l'ordre civil et l'ordre domestique tout entier. Il y a là les éléments d'une immense hérésie ; et tout porte à croire que le Saint-Siège, ou le concile œcuménique, ne tardera point à frapper d'un anathème définitif une erreur qui résiste à tous les avertissements, et qui ne tend à rien moins qu'à aider la Révolution proprement dite dans son œuvre de destruction universelle.

Ainsi la doctrine catholique-libérale est une altération systématique de la vérité, de la foi et du droit ; elle est une altération systématique des rapports de l'Eglise avec les sociétés civiles, et une négation plus ou moins accentuée du droit divinement conféré à l'Eglise de diriger spirituellement les gouvernements et les sociétés, d'inspirer les lois et les institutions publiques ; elle est enfin une altération systématique de la doctrine de l'Eglise sur l'autorité et la liberté.

Après cela, vous étonnerez-vous, mes bons et chers amis, d'entendre le Chef de l'Eglise gémir et s'indigner à la vue de ces catholiques frelatés qui, sciemment ou non, font tant de mal ?

« Hélas ! s'écrie-t-il, il y en a qui ont l'air de vouloir marcher d'accord avec nos enne-

mis, et s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité, au moyen de ces doctrines qu'on appelle catholiques-libérales, lesquelles, s'appuyant sur les principes les plus pernicioeux, flattent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que *« personne ne peut servir deux maîtres. »*

« Or, ajoute le Souverain-Pontife, ceux-ci sont plus dangereux assurément et plus funestes que des ennemis déclarés, et parce qu'ils secondent leurs efforts sans être remarqués, peut-être même sans s'en douter, et parce que, se maintenant sur l'extrême limite des opinions formellement condamnées, ils se donnent une certaine apparence d'intégrité et de doctrine irréprochable, alléchant ainsi les imprudents amateurs de conciliation et trompant les gens honnêtes, lesquels se révolteraient contre une erreur déclarée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi.<sup>1</sup>

« Ils inclinent à se mettre au service, ou de César, ou de ceux qui inventent des droits en faveur de la fausse liberté, s'imaginant qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever la cause des dissensions, pour concilier avec l'Evangile le progrès de la société

<sup>1</sup> *Bref aux Milanais.*

actuelle, et pour rétablir l'ordre et la tranquillité ; comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres, et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité dès qu'on lui fait violence en la détournant de sa véritable signification, et en la dépouillant ainsi de la fixité inhérente à sa nature<sup>1</sup> ! »

Ces paroles du Vicaire de DIEU devraient être apprises par cœur dans tous nos collèges catholiques, dans tous nos Petits et Grands-Séminaires, dans tous nos Cercles d'étudiants. L'on ne conçoit pas comment un jeune chrétien qui les connaît et qui les comprend, peut, je ne dis pas être libéral, mais ne point concevoir pour le catholicisme-libéral une honnête et invincible répulsion.

Telle est la réponse nécessairement complexe à cette question en apparence si simple : « Qu'est-ce que le libéralisme catholique ? Qu'est-ce que le catholicisme libéral ? » C'est un sentiment faux et dangereux ; c'est un parti nombreux, actif, remuant, qui conspire de fait contre l'Eglise et contre la société civile, servant sans le vouloir l'horrible cause de la Révolution ; c'est une doctrine fausse, très-pernicieuse, grosse d'hérésies et de révolutions. Un catholique-libéral, c'est un homme qui participe à un degré quelconque ou à ce sentiment, ou à ce parti ou à cette doctrine ; d'autant plus malade qu'il est plus libéral, d'autant moins malade qu'il est plus catholique.

Le catholicisme libéral, c'est le catholi-

cisme plus ou moins frelaté de libéralisme et entaché d'idées protestantes et révolutionnaires. Le libéralisme catholique, c'est l'hérésie et la Révolution plus ou moins modérées dans leurs formes, qui, à la faveur du beau nom de catholiques, s'insinuent jusque dans le sein de l'Eglise<sup>1</sup>; c'est le loup circulant librement dans la bergerie, sous la peau de l'agneau. Est-il étonnant que le pasteur frappe dessus à coups redoublés?

## XII

« Mais moi, je ne suis libéral qu'en politique. »

Et en quoi donc voudriez-vous être libéral? Serait-ce en religion? Les libéraux en religion, ce sont les protestants.

Vous êtes catholique en religion et libéral en politique? Eh! c'est précisément là ce qu'on appelle être catholique-libéral. Un catholique-libéral, c'est un catholique qui

1 Un ministre protestant de Genève, le professeur Bouvier, vient de le proclamer. Expliquant à son auditoire pourquoi le catholicisme libéral doit être et est si sympathique au protestantisme, il dit en toutes lettres: " Dans notre lutte contre le catholicisme, le catholicisme libéral intervient, armé à la fois du prestige de l'antiquité des doctrines et de la nouveauté de l'esprit... Le catholicisme libéral peut seul faire l'œuvre de réforme, d'édification vivante qu'il a entreprise dans le milieu où il est né. Le pur Evangile, lorsqu'il est apporté aux masses catholiques par des mains protestantes, est par cela même compromis; on le suspecte. Le catholicisme libéral, lui, a chance de trouver un meilleur accès et de pénétrer un jour, plus vite et plus droit, au cœur même de la place." (*L'Eglise libre*, journal protestant de Nice, janvier 1874).

Après cela, soyez catholique-libéral, si vous en avez le courage.

n'est pas catholique en tout, et qui, dans les questions politiques ou sociales, se soustrait aux enseignements ou aux directions supérieures de l'Eglise, pour suivre ses idées propres, c'est-à-dire ses idées fausses; car il n'y a pas de vérité contre DIEU et son Eglise.

L'Eglise, ayant reçu de DIEU, comme nous l'avons dit, la mission et l'ordre d'apprendre à tous les hommes sans exception à accomplir *en toutes choses* les volontés divines, les Souverains, les hommes d'Etat, les députés, les gouvernants, les magistrats et, en général, tous ceux qui conduisent les autres, ont pour devoir, et pour premier devoir, de conformer leurs pensées et leurs volontés aux enseignements de l'Eglise dans l'exercice de leur autorité. Sans cela, ils cessent d'être catholiques, au moins par un côté<sup>1</sup>.

La politique n'étant autre chose que le gouvernement des sociétés et la direction pratique des affaires publiques, il est bien évident qu'elle doit être avant tout catholique, c'est-à-dire conforme aux lois de DIEU et à l'enseignement de son Eglise. Et il est

1 En politique, les catholiques-libéraux n'ont plus de foi. Ils sont plus ou moins sceptiques, et ils ne s'en cachent pas. L'un d'entre eux, personnage très-important de ce qu'on appelle le *centre droit* à l'Assemblée nationale, répondait ingénument à une personne qui venait de lui dire : "Où donc conduisez-vous la pauvre France ? Si le bon DIEU ne s'en mêle pas, nous sommes perdus.—Tranquillisez-vous : le bon DIEU ne s'occupe pas de la politique ; c'est nous, et nous seuls, qui sauverons la France. La Providence ne se mêle pas de ces sortes d'affaires. Pourquoi mêler ainsi la religion à la politique ?" Autant d'inepties et de blasphèmes ; et sur dix de ces hommes d'Etat qui se promettent de nous sauver, il y en a neuf, pour ne pas dire dix, qui pensent cela et qui le disent.

également évident que le premier devoir d'un catholique, qui, à un titre quelconque, s'occupe de politique, est d'être catholique en cela comme en toutes choses. Vis-à-vis de la souveraine volonté de DIEU, serait-il par hasard permis de demeurer indifférent ?

La lumière catholique éclaire tout, pénètre tout, comme la lumière du soleil ; et de même que seule la lumière du soleil fait le jour, de même aussi la lumière de la foi (ou en d'autres termes, l'enseignement du Saint-Siège) est seule capable de tirer le monde des ténèbres, non-seulement en ce qui concerne directement la Religion, mais encore en ce qui concerne le gouvernement des peuples, la direction des sociétés, les droits et les devoirs de chacun et de tous, l'éducation des enfants ; en un mot, toutes les questions qui intéressent directement ou indirectement l'ordre moral et le règne de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST sur nous.

Voilà pourquoi, en conscience, on ne peut être libéral en politique ; voilà pourquoi la distinction, en apparence ingénieuse, de catholique en religion et libéral en politique, n'est au fond qu'une chimère et un leurre. Et enfin, voilà pourquoi, malgré le catholicisme de ce libéralisme, le libéralisme de ce catholicisme est, comme l'a dit et redit le Pape, une peste très-pernicieuse<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Perniciosissiman pestem. (Bref Apostolique du 15 janvier 1872, à Mgr. Gaume.) Liberalismi pestis perniciosissima (Bref du 26 février de la même année, aux Rédacteurs de la *Correspondance de Genève*).

## XIII.

« Et cependant n'est-il pas souverainement imprudent de mêler ainsi à tout propos la Religion à la politique ? Les prêtres vraiment sages ne s'occupent pas de politique. »

Les prêtres vraiment sages, comme les catholiques vraiment catholiques, « mêlent » la Religion à tout, non afin de tout brouiller, mais afin de faire régner DIEU partout et toujours. La prudence consiste à faire ce qu'il faut et à ne pas faire ce qu'il ne faut pas ; et la prudence libérale qui s'imagine qu'on compromet le bon DIEU en cherchant à le faire connaître, servir et aimer, est diamétralement contraire à la vraie prudence, à la prudence de l'Eglise, à la prudence de JÉSUS-CHRIST et de son Vicaire.

Relisez plutôt le Bref aux catholiques allemands. Certes, vis-à-vis de leur redoutable et rusé persécuteur, la prudence leur est nécessaire, non moins que le courage. Eh bien, voici comment le Souverain-Pontife entend les choses ; voici les règles pratiques qu'il donne aux catholiques, en opposition avec les *sages* directions de la prudence libérale.

Le libéralisme moderne, « accepté par quelques catholiques, » prétend que la Religion ne doit point sortir de la sacristie ni franchir les limites de la piété privée.—Le Pape déclare que les catholiques ne peuvent défendre efficacement leurs droits et leurs li-

bertés qu'en se mêlant activement à toutes les affaires publiques, afin de faire prédominer partout les principes et l'influence salutaires de l'Eglise; dans le domaine de la vie publique comme dans celui de la vie privée, le citoyen et le chrétien ne doivent faire qu'un.

Le libéralisme tend toujours à subordonner les droits de l'Eglise aux droits de l'Etat, par mesure de prudence et de haute sagesse. — Le Pape proclame une fois de plus que le droit de l'Eglise est un droit absolument souverain, un droit divin, qui n'est subordonné à rien ni à personne ici-bas. Et il déplore l'aberration de certains catholiques (les catholiques-libéraux) qui croient pouvoir faire à cet égard des concessions à la puissance séculière. En tout ce qui touche, directement ou indirectement, le règne de Dieu ici-bas, toute créature humaine est soumise à l'Eglise : empereurs, rois, princes, gouvernements, assemblées, ministres, députés, magistrats, préfets, maires, etc. ; et cela, non pas seulement comme personnes privées, mais encore et surtout comme fonctionnaires, comme personnes publiques.

Le libéralisme prétend que les Associations catholiques sont dangereuses et que, loin de servir la Religion, elles la compromettent. — Le Pape, au contraire, bénit et encourage les Associations et Comités catholiques. A la coalition des enfants de ténèbres, il déclare qu'il faut opposer l'association des enfants de lumière.

Le libéralisme prétend que le clergé seul est appelé à défendre la doctrine, les droits et les libertés de l'Eglise.—Le Pape répétant les enseignements de son Encyclique de 1853 aux Evêques de France, déclare que le peuple catholique peut et doit se lever comme un seul homme pour revendiquer, par tous les moyens légitimes, les droits sacrés de l'Eglise et de ses ministres ; seul, le peuple catholique étant assez fort pour résister à la tempête universelle.

Le libéralisme prétend parfois encore que les laïques n'ont point mission pour défendre la Religion.—Le Pape enseigne qu'en défendant la doctrine et les droits de l'Eglise, les laïques, loin d'outrepasser leur mission, remplissent un devoir filial, du moment qu'ils combattent sous la direction du clergé. Et par le clergé, ce n'est pas tel ou tel Evêque, tels ou tels prêtres qu'il faut entendre ; c'est le Pape et l'Episcopat ; ce sont les Evêques qui obéissent au Pape, et les prêtres qui obéissent au Pape et aux Evêques.

Voilà les règles de la vraie prudence ; voilà les règles de la vraie et légitime habileté. En dehors de cela, il n'y a que les illusions de la politique humaine, qui perdent les peuples et les gouvernements.

#### XIV.

« Est-ce qu'en politique on ne peut pas s'en tenir à la célèbre formule, passée en proverbe : *l'Eglise libre dans l'Etat libre* ? »

Pas du tout : C'est encore là une de ces brillantes duperies dont le libéralisme est à la fois si prodigue et si friand.— Examinons de près, et voyons ce que recouvre cette devise en apparence si inoffensive, et même si chevaleresque.

L'Eglise libre dans l'Etat libre ? — Voyons d'abord « l'Etat libre », afin de savoir un peu où doit fleurir « l'Eglise libre ».

Avant tout, qu'est-ce que « l'Etat » ?

« C'est moi », répond César.

« C'est moi », répond la hiérarchie gouvernementale, quelle qu'elle soit : impériale, royale, constitutionnelle, républicaine.

« C'est moi », hurle le peuple souverain.

« C'est moi », s'écrie chacun des individus-souverains dont l'agrégation constitue la fameuse souveraineté du peuple.

Voilà « l'Etat » qui veut être libre. Est-ce inoffensif ? Est-ce chevaleresque ?

« L'Etat libre » ? Quelle est cette liberté que le patriotisme libéral rêve pour l'Etat ?

L'Etat serait libre, se sentirait vraiment libre s'il n'avait plus *en rien* l'obligation, et par conséquent le devoir de se subordonner à l'Eglise, de céder à l'autorité de l'Eglise, d'obéir à l'Eglise, d'écouter, de requérir, de pratiquer les directions de l'Eglise. En un mot, l'Etat se sentirait et se déclarerait libre, si l'Eglise voulait bien consentir à ne plus se dire sa mère, et lui permettre de renoncer pour toujours à son titre et à ses devoirs de

fil<sup>1</sup>.—Mais c'est tout simplement la société sans DIEU, l'autorité sans DIEU ! En d'autres termes, c'est l'omnipotence païenne de l'Etat ; c'est le despotisme sans frein. La belle perspective, en vérité !

« L'Etat libre » ? Il est vrai, ce pauvre Etat rencontre la loi de DIEU, rencontre l'Eglise à chaque pas ; partout il coudoie l'Eglise. Comme DIEU même qu'elle représente dans le monde, l'Eglise environne, englobe de toutes parts l'Etat, c'est-à-dire l'autorité humaine. En pourchassant tous les vices, en enfantant toutes les vertus, en apprenant aux peuples à respecter l'autorité, et à lui obéir en tout ce qui est juste, l'Eglise comble l'Etat d'inappréciables bienfaits ; et, en échange de ces bienfaits, l'Etat, tel que le rêvent les libéraux, les catholiques-libéraux, doit pouvoir dire à l'Eglise : « Je suis libre, je suis affranchi de ton joug, de tes lois, de tes enseignements, de ton influence ; désormais je me gouverne par mes volontés, et non plus par les tiennes. Je me dirige d'après mes principes, et non plus d'après les tiens. » Donc, l'Etat des libéraux est libre dans l'Eglise, dès qu'il n'est plus dans l'Eglise.—Le fond de la devise commence à s'éclaircir terriblement.

Passons maintenant à « l'Eglise libre. » Qu'est-ce que l'Eglise ? L'Eglise, c'est le

1 Nous parlons ici des nations chrétiennes. Dans la question du catholicisme libéral, il ne s'agit jamais que de celles-là. Ce sont des questions de famille.—Ce point de vue, trop souvent oublié, est fort important.

Pape ; c'est l'Evêque ; c'est le Prêtre ; c'est le fidèle, le peuple des fidèles.

« L'Eglise libre » ? Quelle liberté l'Etat libre de nos catholiques-libéraux promet-il à l'Eglise ?

Au Pape, la liberté de s'arranger comme il pourra pour protéger ses droits temporels et spirituels, à la condition toutefois de respecter tout ce qu'il plaira à « l'Etat libre » d'appeler ses droits, ses libertés, ses lois, voire même ses aspirations. Toujours à la même condition, le Pape sera libre de faire ou de ne pas faire des Bulles, de définir ou de ne pas définir des dogmes, de lancer même des excommunications ou de n'en pas lancer ; et « l'Etat libre » jurera de ne pas plus s'occuper de ces Bulles, de ces définitions, de ces excommunications, que si elles n'existaient pas ; il se gardera bien d'inviter personne à en tenir compte.—Le Pape sera libre.

A l'Evêque, « l'Etat libre » promet la liberté de prêcher l'Evangile, l'Evangile tel qu'il l'entend, lui, Etat libre ; la liberté d'écrire des Mandements *pieux*, la liberté de faire ses tournées pastorales, de donner la confirmation, de consacrer et d'entretenir ses prêtres, de bâtir ses églises, etc., le tout à ses frais, et à la condition très-expresse de ne point « troubler les consciences ». L'Etat, l'Etat libre, se gardera, comme d'un outrage à la liberté de l'Evêque, de tout ce qui serait capable d'ajouter quelque chose à l'efficacité native de la parole évangélique et du

caractère épiscopal. En d'autres termes, pas un sou, pas un hommage public.—Les Evêques seront libres.

Au Prêtre, « l'Etat libre » promet la liberté de dire la messe et de réciter l'Office ; la liberté de baptiser, de confesser, de communier, de marier, de consoler à la mort, d'enterrer tout citoyen qui voudra user de la liberté de le demander. Le Prêtre vivra comme il pourra, n'offusquera en rien ni le maire ni l'instituteur, qui sont les agents de l'Etat libre. L'Etat ne fera rien pour entraver ces libertés du Prêtre, tant que le Prêtre sera fidèle à ne point sortir de ses fonctions toutes spirituelles ; ce dont l'Etat libre reste seul juge, bien entendu.—Le Prêtre sera libre dans l'Etat libre.

A chaque fidèle en particulier, au peuple fidèle en général, l'Etat libre promet toutes les libertés qui correspondent aux libertés du Pape, de l'Evêque et du Prêtre. Il sera libre de croire ou de ne pas croire aux enseignements du Pape, et d'avoir ou non peur de ses excommunications. Il sera libre de se faire confirmer, libre d'obéir à l'Evêque, en tout ce qui ne contrariera point le préfet ; libre de contribuer de sa bourse aux fondations des églises et peut-être même des écoles ; il sera libre d'avoir la foi, de prier, de se confesser, d'aller à la Messe, de communier, de faire bénir son enterrement par un prêtre ; libre, bien entendu, en tout ce qui ne froissera point les très-déli-cates susceptibilités de l'Etat sans Dieu, de « l'Etat

libre » (au fond, c'est la même chose). Et par contre, chaque citoyen de « l'Etat libre » sera parfaitement libre de nier l'existence de DIEU, en public comme en particulier, dans les livres, dans les journaux, dans les clubs, dans les écoles, partout où il voudra ; il sera libre de blasphémer JÉSUS-CHRIST, et son Eglise, et son Vicaire, et sa sainte Mère, et ses sacrements, et ses lois et ses institutions. Au milieu de tout cela le fidèle sera libre, l'Eglise sera libre dans l'Etat libre.—Pour le coup, c'est clair. Mais, dites-moi, mes amis, est-ce tentant ? est-ce bon ? est-ce chevaleresque ? Je ne vous ferai pas l'injure d'ajouter : est-ce chrétien ? est-ce catholique ?—Et cependant voilà ce que nous propose, comme un idéal, l'étourderie ou l'aveuglement du catholicisme libéral.

Ce n'est pas tout. « L'Eglise libre dans l'Etat libre », qu'est-ce à dire ?

Est-ce que par hasard l'Eglise est *dans* l'Etat ? L'Eglise est universelle ; elle embrasse l'univers entier, tous les peuples, tous les Etats, aussi bien que les siècles. L'Etat, au contraire, est nécessairement limité ; il s'appelle la France, il s'appelle l'Angleterre, il s'appelle la Prusse, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, etc. Il n'y a qu'une Eglise pour tous, comme il n'y a qu'un DIEU ; et les Etats ne se comptent pas ; de plus, ils commencent, ils changent, ils disparaissent. L'Eglise ne peut pas plus être *dans* l'Etat, que le tout dans la partie. Dès lors, que signifie la célèbre, la libérale formule ?

Levant le masque, « l'Etat libre » va nous révéler le fond de sa pensée. « Assez longtemps, dit-il, l'Etat a été dans l'Eglise ; depuis 1789, l'Etat s'est émancipé ; il n'est plus dans l'Eglise ; c'est désormais l'Eglise qui, de gré ou de force, sera dans l'Etat. Elle s'arrangera comme elle pourra ; mais l'Etat bornera, entourera, enfermera l'Eglise ; l'Etat sera le tuteur et le surveillant de l'Eglise. Les lois de l'Etat, les principes de l'Etat, les institutions de l'Etat, les caprices de l'Etat formeront l'infranchissable enceinte dans laquelle l'Eglise aura la *liberté* de se mouvoir. Que si elle s'y heurte, il est entendu qu'elle s'y brisera. »

D'après tout cela, jugez vous-mêmes, mes chers amis, jugez avec votre bon sens, avec votre foi indignée, de ce que sont, au fond, les aspirations libérales, pour peu qu'on les soumette à une analyse sérieuse. Il n'est question que de libertés : libertés pour l'Eglise, libertés pour l'Etat ; et au bout du compte qu'y a-t-il ? ou plutôt qu'y aurait-il, si cette belle rêverie venait à se réaliser ? Il y aurait pour l'Eglise un affreux esclavage, et par conséquent une affreuse persécution, parce qu'elle ne pourrait jamais sacrifier les droits qu'elle tient de Dieu même ; et pour l'Etat, il y aurait le plus impie des despotismes. L'Etat libre, l'Etat du libéralisme, serait l'ennemi mortel de l'Eglise.

Et voilà pourtant le dessous des cartes de cette formule célèbre qui a séduit, fasciné un si grand nombre d'esprits distingués, de

cœurs généreux ! Egarés par le libéralisme, ils acclamaient précisément le contraire de ce qu'ils aimaient ; et c'est avec ce bois pourri qu'ils se sont flattés de construire l'arche qui devait infailliblement sauver le monde moderne.

Pauvres catholiques-libéraux ! Ce sont eux qui ont fourni aux plus perfides ennemis de l'Eglise les armes avec lesquelles ceux-ci nous attaquent aujourd'hui. En Italie, à Rome, en Espagne, à Genève, à Berne, en Prusse, quelle est la prétention des « Etats libres », si ce n'est la réalisation de la formule catholico-libérale : *l'Eglise libre dans l'Etat libre* ? Après y avoir épuisé les « moyens moraux », ils y emploient la force brutale.

Et dire que cela n'ouvre pas les yeux à nos catholiques-libéraux de France, de Belgique, etc. !

Pour vous, mes très-chers amis, ne soyez point assez myopes pour vous laisser prendre à ces miroirs d'alouettes, aux pièges de ces belles formules au moyen desquels le démon attire et perd les esprits imprudents. L'Etat ne sera jamais libre, libre de la vraie liberté, que lorsqu'il prendra pour première règle de respecter les volontés de DIEU, telles que les lui enseigne et les lui présente la sainte Eglise. En avançant le contraire, les catholiques-libéraux ne savent ce qu'ils disent.

## XV.

« Soit, répliquera-t-on peut-être. Moi, je ne suis pas de ces libéraux que condamne le Saint-Père. A dire vrai, je ne vois pas même bien ce qu'il veut dire ; et, pour ma part, je ne connais point ce genre de catholiques-libéraux. Tous ceux que je connais, et qu'on veut bien appeler *libéraux*, sont des gens parfaitement raisonnables, qui se tiennent uniquement sur le terrain de la politique, où la Religion n'a rien à faire ; ils se bornent à réclamer pour le pays les libertés publiques, sans lesquelles, ils en ont l'intime conviction, il n'y a point de vraie liberté pour l'Eglise ».

Illusions et belles paroles que tout cela. Si vous êtes catholique et si, avec cela, vous êtes libéral, vous êtes catholique-libéral ; et si vous êtes catholique-libéral, vous êtes de ces catholiques-libéraux que condamne le Chef de l'Eglise, lequel dit expressément et à diverses reprises, qu'il entend parler de vous, de vous, catholiques-libéraux pieux, et non pas des libéraux impies. Relisez les Brefs.

Vous ne voyez pas ce que veut dire le Pape ! Comment se fait-il que tout le monde le voit, excepté vous ?

Vous ne connaissez pas cette espèce de catholiques-libéraux dont le Pape ne cesse de réprouber les doctrines et les agissements ! Comment se fait-il que personne ne s'y mé-

prend ? Catholiques et protestants, bons et mauvais, tout le monde met immédiatement le doigt dessus, sur les personnes, sur les journaux, sur les revues, etc. Les catholiques-libéraux des Brefs sont précisément ces catholiques-libéraux qui prétendent ici qu'il ne s'agit pas d'eux, qui, jusqu'à ces derniers temps, étaient fiers de ce nom, et suivaient les chefs ecclésiastiques et politiques que chacun sait. On dira tout ce qu'on voudra : il n'y a pas deux espèces de catholiques-libéraux ; il n'y en a qu'une, et elle est mauvaise.

Ils commencent maintenant à répudier le nom de libéraux. C'est déjà quelque chose ; c'est le sens catholique qui commence à dominer le non-sens libéral. Mais il ne s'agit pas du nom seulement ; c'est surtout le fond qu'il faut laisser là ; le fond, c'est-à-dire les idées fausses, « le virus caché des principes libéraux, <sup>1</sup> » ce « germe des erreurs qu'ils retiennent et nourrissent obstinément, <sup>2</sup> » et qui n'est autre chose que cette fausse conception, cette conception anticatholique de la notion de *la liberté* et de la notion de *l'autorité*, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut. Ce qu'il faut mettre de côté, c'est cette manière toute humaine, anti-surnaturelle, anticatholique de juger et les doctrines et les personnes et les choses ; c'est l'esprit de parti, c'est l'entêtement, c'est, en

1 Bref de Quimper.

2 Bref d'Orléans.

un mot, tout ce que nous avons signalé dans ce petit opuscule.

Ils se disent « raisonnables, » par opposition à nous autres, catholiques tout court, qui sommes toujours, le Pape le premier, des exagérés, des ultramontains, qui perdons l'Eglise et la France. « Raisonnables ! » C'est raisonneurs qu'ils devraient dire. La vraie raison est inséparable de la vraie foi, de la vraie fidélité catholique. Les catholiques-libéraux n'ont que la prudence humaine à leur disposition ; et c'est pour cela qu'ils perdent toutes les bonnes causes, soit religieuses, soit politiques.

Comme nous l'avons déjà dit, ils ont la prétention de mettre d'un côté l'Eglise et la Religion, et de l'autre côté la société et la politique. Urgez un peu le système, et logiquement, fatalement, vous arrivez en un instant à ces principes révolutionnaires extrêmes, qu'ils sont les premiers à réprouver. Nous ne saurions trop le répéter : comme toute chose ici-bas, la politique doit être catholique, c'est-à-dire conforme à la loi de DIEU et soumise à sa volonté aussi sainte que souveraine ; et le Pape, et les Evêques, et les prêtres, et après eux tous les chrétiens, ont le droit et le devoir de rappeler aux gouvernements qui s'en écartent les grands principes de la politique chrétienne et de les ramener ainsi au premier de leurs devoirs.

Ils se bornent, disent-ils enfin, à réclamer pour le pays les libertés publiques, indispensables, selon eux, à la vraie liberté de

l'Eglise. Eh, ce sont précisément ces « libertés publiques », idoles du libéralisme, que le Saint-Siège déclare officiellement être les ennemies mortelles et de l'Eglise, et de la foi, et de la société. Ces fameuses « libertés publiques », que sont-elles, en effet, sinon les libertés révolutionnaires de 89, c'est-à-dire la liberté de tout imprimer, la liberté de tout dire, la liberté de l'hérésie et de la libre-pensée, la liberté des sociétés secrètes et des clubs, la suppression légale de l'autorité de l'Eglise, aussi bien que de la véritable autorité civile ? Nos libéraux sont libéraux, précisément parce qu'ils réclament et acclament, comme autant de principes de vie, tous ces principes de mort. L'Eglise condamne, repousse ces principes : eux, ils les admettent, et, oublieux des règles les plus élémentaires de leur foi, ils pensent que l'Eglise a tort et qu'ils sont plus clairvoyants qu'elle. Leurs intentions sont bonnes : voilà tout ce qu'on peut dire à leur décharge. Mais, mon Dieu ! quel mal ils font, les ecclésiastiques surtout, avec leur collection d'idées fausses.

Les vraies, les seules vraies et bonnes libertés publiques sont les libertés chrétiennes. Celles-là, l'Eglise est la première, ou pour mieux dire, est la seule à les réclamer et à combattre pour elles : c'est la liberté de la vérité, c'est la liberté du droit, c'est la liberté de la famille et de la société chrétiennes ; c'est la liberté de l'exercice légitime de l'autorité religieuse, civile, do-

mestique. C'est, en un mot, la liberté de tout ce qui est bon et bienfaisant.

## XVI.

« Comment donc des hommes de mérite et de savoir, comment de grands chrétiens, et surtout comment des ecclésiastiques et des théologiens ont-ils pu être catholiques-libéraux ?

C'est d'abord parce que les plus grands esprits sont parfaitement capables de se tromper, surtout lorsque la passion s'en mêle : témoin le grand Bossuet, avec le gallicanisme ; témoin Fénelon, avec le quiétisme. Or, le libéralisme étant, parmi nous, la question brûlante du moment, il n'est pas étrange que la passion s'en soit mêlée et s'en mêle encore.

On conçoit sans peine que des esprits distingués, que des cœurs généreux, épris d'amour pour la liberté, aient pu confondre la vraie avec la fausse, et acclamer le libéralisme, croyant acclamer la liberté. Tel a été le cas du P. Lacordaire et de M. de Montalembert, dont les noms glorieux sont si souvent encore invoqués comme des arguments sans réplique, en faveur du libéralisme. Qui ne rend hommage et à leurs intentions et à leurs talents ? Mais, tout en aimant, tout en honorant les personnes, ne sacrifions jamais les principes. En étant catholiques-libéraux, ils se trompaient ; voilà tout.

Et puis, remarquons-le bien, parce qu'un homme de mérite et de vertu s'est trompé sur un point, ce n'est pas, DIEU merci ! une raison pour que sur le reste il perde de sa valeur. Quand un beau fruit se trouve gâté par un côté, on enlève la partie gâtée, et on garde le reste. Ainsi faut-il faire à l'égard des hommes distingués, ecclésiastiques ou laïques, qui se sont laissé atteindre par les erreurs libérales : admirons, louons, imitons tout ce qu'ils ont de bon et de catholique ; mais rejetons avec soin ce qu'ils ont de libéral, ce qu'ils peuvent avoir d'hétérodoxe. Nous serons ainsi dans le vrai, et nous rendrons à chacun ce qui lui est dû.

C'est précisément en vue du danger qu'inspirent aux gens de bien les qualités, les talents et même les vertus privées des chefs du parti catholique-libéral que le Saint-Père a parlé dans son célèbre Bref au comité catholique d'Orléans. Que mes jeunes lecteurs veuillent bien s'y reporter.

Le « groupe ami » dont parle le Souverain-Pontife n'est autre que l'état-major du parti catholique-libéral. Pour nous, ils sont plus dangereux, peut-être, que les impies, nous dit le Pape : nous nous méfions naturellement des impies ; nous ne pensons pas à nous méfier d'hommes, intelligents d'ailleurs, et plus ou moins pieux ; qui font hautement profession de dévouement à la cause de l'Eglise.

C'est « un groupe » : ils sont unis, ils ont des journaux, des organes connus. Ce n'est

qu'un groupe : comme parti proprement dit, ils sont peu nombreux ; mais leur influence s'étend au loin.

C'est « un groupe *ami* » : ami et ennemi tout ensemble ; ami, en tant qu'ils sont catholiques ; ennemi, en tant qu'ils sont libéraux, c'est-à-dire en tant qu'ils admettent l'erreur, qu'ils font opposition au Saint-Siège, qu'ils divisent profondément les forces catholiques ; et le Pape répète ce qu'il a dit tant de fois déjà, à savoir qu'à ses yeux, ce danger est le pire de tous ceux qui menacent aujourd'hui la société catholique.

Leur doctrine est « équivoque : » elle contient du vrai et du faux, du bien et du mal. Ils adoptent les principes révolutionnaires de 1789, bien qu'ils aient une horreur très-réelle des conséquences extrêmes de ces principes. Ils font comme ce puissant dialecticien qui, dans une dissertation philosophique, disait gravement : « J'adopte le principe ; mais je nie les conséquences. » On avait beau lui démontrer que les conséquences découlaient inévitablement du principe : il répétait : « N'importe. J'adopte le principe ; mais je nie les conséquences. » Nos catholiques-libéraux, dit le Saint-Père, « tout en repoussant les conséquences extrêmes des erreurs, en retiennent et en nourrissent obstinément le premier germe. » C'est la partie gâtée de la belle poire.

Et d'où vient leur succès auprès du grand nombre ? De ce que, « ne voulant pas embrasser la vérité tout entière, n'osant pas

non plus la rejeter tout entière, » ils flattent sciemment ou non les erreurs du jour et les préjugés à la mode, conservant ainsi assez de fidélité pour ne pas trop faire peur aux catholiques, et assez « d'indépendance » pour rester sympathiques aux mondains, aux gouvernements, voire même aux protestants et aux libres-penseurs. Libéraux, ils sont audacieux ; catholiques, ils sont prudents. De là, le succès des chefs du parti auprès des esprits peu solides, c'est-à-dire, auprès du grand nombre.

Ils interprètent à leur façon, mais non à la façon du Saint-Siège, les enseignements de l'Eglise, les Encycliques, le *Syllabus*, les Brefs Apostoliques, les décrets du Concile ; et, ainsi habillée, la vérité catholique se trouve ressembler à peu près à l'erreur libérale, à l'erreur qu'ils ne cessent de caresser. De là, je le répète, leurs succès auprès du grand nombre. Les chefs en sont venus à ne plus même se douter qu'ils intervertissent complètement les rôles : au lieu de faire humblement concorder leurs propres sentiments avec les enseignements de l'Eglise, ils veulent, bon gré malgré, plier les enseignements de l'Eglise à leurs idées personnelles : « Ils s'efforcent, dit le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, d'interpréter les enseignements de l'Eglise, de manière à les faire concorder à peu près avec leurs propres sentiments ; » ils oublient que c'est l'Eglise qui est infail-  
lible, et non pas eux.

Au fond de tout cela, il y a bien de l'or-

gueil et de l'obstination. « Aujourd'hui encore », ajoute le Saint-Père, aujourd'hui, c'est-à-dire après le *Syllabus*, après le concile, après les avertissements réitérés du Saint-Siège, « il en est qui adhèrent aux vérités récemment définies *pour éviter la note de schisme* », plus que par véritable soumission, par la soumission du jugement. Est-ce là l'esprit catholique ? et n'est-ce pas surtout le cœur que Dieu regarde ?

Enfin dans ce Bref mémorable, le Pape rappelle à deux reprises que la fermeté de la foi repose uniquement sur « l'adhésion parfaite à l'esprit et aux doctrines de la Chaire de Pierre », parce que là seulement se trouve l'infailibilité de l'enseignement. A cette obéissance pleine et entière au Saint-Siège, il faut joindre sans doute la déférence et le respect dus à l'Evêque ; mais ce respect et cette déférence doivent laisser intact le premier de tous nos devoirs, à savoir la soumission au Pape, à son autorité suprême, à tous ses enseignements, à toutes ses directions. — A cette condition seulement, nous serons forts. Toujours, nous devons à l'Evêque le respect, la déférence, « *obsequentes* » ; mais nous ne devons le suivre qu'autant que lui-même suit Pierre, l'unique Chef de l'Eglise, le seul souverain Pasteur, le seul Docteur infailible. A cause de cela, il est dit ici : « *Obsequentes* », et non pas « *sequentes* ».

Oh ! mes bons amis, soyons fortement catholiques ; ne nous laissons pas entraîner

par les sympathies ou, pour mieux dire, par les préjugés à la mode. Et nous aussi, répétons l'acclamation d'obéissance et d'amour qui sortit du cœur et des lèvres des deux cents Evêques réunis à Rome en 1867 pour les fêtes du centenaire de Saint Pierre : « *Petrus solus loquatur ! Petrum solum sequamur !* »

C'est la seule règle sûre ; c'est la seule règle infaillible.

## XVII.

« Mais les catholiques-libéraux sont dévoués à l'Eglise tout comme les autres. Ils aiment, ils recherchent la vérité. N'est-on pas injuste à leur égard ? »

Non ; on n'est pas injuste à leur égard, on est juste et très-juste. On fait la part de leurs bonnes intentions ; mais aussi on doit faire et l'on fait la part de leurs illusions, qui sont déplorables.

Ils sont dévoués à l'Eglise : oui ; mais à leur manière ; et l'Eglise déclare hautement que cette manière est absolument fausse, et on ne peut plus dangereuse. Il faut servir DIEU comme DIEU veut être servi, et comme l'Eglise nous l'enseigne. Or, pour servir véritablement DIEU et son Eglise, il faut commencer par lui obéir, en recevant docilement ses directions et en les suivant fidèlement. Les catholiques-libéraux font juste le contraire : loin de prendre le mot d'ordre de l'Eglise, ils veulent le lui donner, et se

conduisent en conséquence. Ils la voient en danger ; ils veulent la défendre (ce qui est fort bien) ; et pour cela ils lui présentent des remèdes de leur invention. L'Eglise examine ces remèdes, leur déclare qu'il y a du poison dans le breuvage ; et eux, inexplicables dans leur entêtement, s'obstinent à le lui présenter, et veulent à toute force le lui faire boire. Ils l'empoisonnent, croyant la sauver. Est-ce là du vrai dévouement ?

« Ils aiment, ils recherchent la vérité. » Oui ; mais quelle vérité ? La leur, celle qu'ils se sont faite, et non point la vraie, celle de l'Eglise, celle de DIEU.

Qu'est-ce, en effet, que la vérité ? Où est-elle ? où faut-il la chercher ? N'est-il pas de foi qu'elle est dans l'Eglise, sur les lèvres du Chef de l'Eglise ? N'est-il pas de foi que l'Eglise, que le Saint-Siège en est l'incorruptible dépositaire et l'interprète infailible ? Là est la pierre angulaire de l'esprit humain ; là, et non point ailleurs, est le soleil de l'intelligence, de la raison privée et publique. Ce qui ennoblit, ce qui agrandit, ce qui élève véritablement les intelligences, c'est de rechercher toujours avec une humble soumission la vérité dont l'Eglise est dépositaire, dont le Vicaire de JÉSUS CHRIST est le souverain Docteur. Quoi de plus beau, quoi de plus logique, quoi de plus vraiment grand que de voir un noble esprit, et surtout un grand chrétien, interroger l'Eglise, s'instruire de sa pensée intime sur tout ce qui touche à l'ordre spirituel, moral et social, pressen-

tir au besoin cette pensée avec une sollicitude mêlée d'amour, s'en pénétrer, se défier des préjugés et de l'esprit propre, saisir avec avidité les moindres indices de sa doctrine, et appeler des manifestations toujours plus lumineuses et plus étendues de cette vérité si bienfaisante ?

Au lieu de cela, que voyons-nous, dites-moi, dans l'école catholique-libérale ? Des hommes souvent distingués par les dons de l'intelligence, se passionnant pour des opinions purement humaines, essayant par tous les moyens de l'imposer non-seulement à leurs coréligionnaires, mais même à l'Eglise, fermant les deux oreilles à tout ce qui vient de Rome, interprétant à leur façon les Actes officiels qui les condamnent, en particulier l'Encyclique et le *Syllabus*, et se dérochant par de misérables échappatoires aux arguments qui les confondent. Est-ce là aimer la lumière ? Est-ce là chercher la vérité ? Est-ce là être vraiment catholique, vraiment dévoué à l'Eglise ?

On ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en voyant des hommes d'un talent incontestable, et d'un cœur généreux, employer les plus nobles dons du ciel au service d'idées personnelles, que l'Eglise repousse et réproche hautement.

Généralement peu instruits des principes de la théologie et du droit ecclésiastique, qui seuls donnent avec autorité la solution de ces grands problèmes, les catholiques-libéraux confondent le naturel et le surnatu-

rel. L'école catholique-libérale vogue en plein naturalisme. Elle oublie le grand fait qui domine le monde, à savoir que DIEU, ayant, dans son amour, institué l'ordre surnaturel, c'est-à-dire l'ordre chrétien et catholique, ni les individus ni les sociétés ne peuvent, sans manquer à leur premier devoir, se refuser à y entrer, ni se contenter de demeurer dans l'ordre purement naturel.

JÉSUS-CHRIST, qui est le seul vrai DIEU étant le Seigneur et le Maître de toutes choses, les sociétés non moins que les individus lui doivent, sous peine de forfaiture et de réprobation, leur foi pleine et entière, leur soumission, leur amour ; et comme son Eglise est son Envoyée au milieu des nations, à travers les siècles, toute créature humaine, depuis le prince jusqu'au dernier de ses sujets, doit à l'Eglise ce qu'elle doit à JÉSUS-CHRIST lui-même. « *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ; celui qui vous reçoit, me reçoit !* »

Le devoir de toute société, comme de tout individu, est donc de se pénétrer de l'esprit catholique, de se conformer dans ses lois et dans ses institutions, aux principes de l'Eglise. Toutes les révolutions du monde n'y font rien ; les devoirs des sociétés ne changent pas plus que les droits de JÉSUS-CHRIST et de son Eglise. C'est à ce que le Saint-Siège ne cesse de rappeler à nos sociétés égarées ; c'est là ce que le grand Pontife de notre siècle a solennellement proclamé dans cette immortelle Encyclique, et dans ce *Syllabus*

mille fois béni, qui constituent une magnifique revendication du droit catholique et un admirable code de civilisation chrétienne.

Et c'est là aussi, ajoutons-le avec douleur, ce que ne veulent pas encore reconnaître les catholiques-libéraux. Sciemment ou non, ils dédaignent, ils repoussent le droit catholique qui est d'institution divine ; et, d'accord en cela avec les révolutionnaires, ils substituent au droit divin un prétendu droit humain, qui varie suivant les caprices des temps et des peuples.

Quand viendra donc le jour où tous les catholiques, vraiment dévoués à l'Eglise, vraiment soumis à JÉSUS-CHRIST et à son Vicaire, iront chercher la vérité là où elle est, à Rome, au pied de la Chaire de saint Pierre, et non point en France, ni en Belgique, ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni même en Amérique ? Ce jour-là, dont nous saluons l'aurore, il n'y aura plus de libéraux, du moins de catholiques-libéraux. Alors, tous les chrétiens, tous les enfants de l'Eglise sans exception, ayant enfin renoncé aux divisions qui les affaiblissent aujourd'hui, accepteront dans son intégrité, l'enseignement du Vicaire de DIEU ; ils s'inspireront en particulier des salutaires vérités contenues dans l'Encyclique et le *Syllabus* ; ils feront de ces vérités la règle non plus seulement de leur conduite privée, mais encore et surtout de leur vie publique. Alors, mais alors seulement triomphera la cause de la vérité.

Jusque-là, combattons les catholiques-libéraux avec autant d'énergie que les libéraux révolutionnaires. Rappelons-nous que c'est le Pape qui l'a dit : En un sens, les premiers sont plus dangereux pour nous que les seconds.

## XVIII.

« Mais enfin, malgré leur libéralisme, les catholiques-libéraux sont catholiques ; et traiter ainsi des catholiques, n'est-ce pas manquer de charité ? »

Un moment ! Ce n'est pas des catholiques-libéraux, qu'il est question ici, mais du catholicisme libéral ; ou, ce qui revient au même, ce n'est pas des catholiques en tant qu'ils sont catholiques, mais en tant qu'ils sont libéraux.

En outre, mes chers amis, si, dans nos appréciations sur cette brûlante matière, nous nous prenons en flagrant délit de désaccord avec le Souverain-Pontife, rappelons-nous aussitôt que c'est sa pensée qui doit juger et réformer la nôtre, et non la nôtre qui doit se permettre de juger la sienne. L'enseignement du Chef de l'Eglise est la règle vivante de la foi. Ici, comme partout et toujours, à lui d'enseigner, à nous de soumettre notre jugement ; à lui de juger la doctrine, à nous de l'accepter avec foi, avec reconnaissance.

Vis-à-vis des catholiques-libéraux, le Chef de l'Eglise ne blesse pas plus la charité qu'il

ne blesse la vérité. Ne perdons pas de vue la belle maxime du très-doux et très-catholique saint François de Sales : « C'est charité que de crier au loup, quand il est entre les brebis, n'importe où qu'il soit. <sup>1</sup> » Il est vrai, le bon Saint parle ici des ennemis déclarés de l'Eglise ; mais le Pape juge et déclare que pour être voilés et enveloppés de catholicisme, les libéraux n'en sont que plus dangereux.

Et à cette occasion, à l'occasion de cette épithète de peste très-pernicieuse, qui indignes les demi-chrétiens, résumons brièvement la thèse catholique<sup>2</sup>.

## XIX

Résumé de la thèse :  
le libéralisme catholique  
est « une peste très-pernicieuse. »

Le libéralisme catholique « est une peste très-pernicieuse, » c'est-à-dire une maladie mortelle, parce qu'il est une erreur très grave contre une grande vérité révélée. Il est hérétique en son fond, puisqu'il nie sous mille formes les droits de Dieu, de son Christ et de son Eglise sur les sociétés humaines. Il attribue aux gouvernements le droit de mettre leurs lois et leur politique en opposition avec les lois, avec les volontés de Jésus

<sup>1</sup> *Introduction* ; liv. III, chap. XXIX.

<sup>2</sup> J'extrais le fond de ce résumé d'un remarquable travail publié par le savant et infatigable Père RAMIÈRE, dans le *Messenger*, janvier 1874.

CHRIST. Nier cette souveraineté *sociale* du Fils de DIEU, n'est-ce pas équivalement nier sa divinité ? Nier ce droit et cette mission supérieure de l'Eglise, n'est-ce pas nier directement sa mission divine ?

Le libéralisme « est une peste très-pernicieuse, » parce qu'il s'étend à tout, et fait pénétrer partout le virus hérétique des doctrines protestantes et révolutionnaires. Il commence par altérer la Religion ; il poursuit son œuvre délétère en philosophie, où il enfante l'ontologisme ; il s'épanouit dans la politique avec ses fatales illusions, avec son impuissance pour le bien ; il se révèle en tout, dans l'éducation, dans l'enseignement, dans la famille, dans l'individu. Et ainsi il touche à une multitude d'âmes, qu'il détériore, quand il ne les perd pas complètement.

« Les autres hérésies, dit un grand penseur cité par un grand Evêque<sup>1</sup>, les autres hérésies ont pu se circonscrire ; mais le libéralisme, prenant tous les noms de la vérité (progrès, lumière, liberté, égalité, fraternité, loi, civilisation, etc.), apparaît chez les peuples sous un déguisement tel que, si DIEU ne vient pas renverser cette grande imposture, c'est elle qui achèvera la ruine de la France et de la chrétienté. »

Le libéralisme est « une peste très-pernicieuse » par ses tendances, et c'est par là surtout qu'il exerce ses ravages dans les

<sup>1</sup> M. Blanc Saint-Bonnet, dans son beau livre de la *Légitimité*, cité par Mgr. l'Evêque de Poitiers.

rangs de la jeunesse catholique. Aucun catholique ne pense à nier en théorie le droit souverain de JÉSUS-CHRIST et de son Eglise sur les sociétés ; mais en pratique, lorsqu'ils sont atteints de libéralisme, les catholiques se conduisent en vrais libéraux : au lieu de défendre, comme c'est leur devoir, le droit de JÉSUS-CHRIST et de son Eglise, ils sont toujours prêts à le sacrifier, au nom de la politique, au nom de la nécessité du temps, au nom de l'opinion publique, au nom des faits accomplis. On les voit revendiquer, au moins indirectement, pour les ennemis de la foi, la liberté d'attaquer l'Eglise, et ils mettent une sorte de générosité chevaleresque à soutenir les prétendus droits de l'erreur et à réclamer pour les ennemis de Dieu des privilèges égaux à ceux de ses serviteurs. Ils feront, comme hommes publics, des actes qui impliquent la négation de ce qu'ils croient comme hommes privés. De pareilles tendances, conséquences logiques des principes catholiques-libéraux, peuvent-elles, je le demande, se concilier avec la foi d'un vrai chrétien ? Un même homme peut-il avoir deux consciences ? et ce qui est faux pour l'homme privé peut-il être vrai pour l'homme public ?

Le libéralisme catholique est « une peste très-pernicieuse » parce qu'il affaiblit et paralyse les défenseurs de l'Eglise et du droit. Où réside la force de l'armée catholique ? N'est-ce point dans sa foi, dans l'énergie indomptable de sa foi ? Or, le libéralisme est

une des principales causes de l'affaiblissement de la foi parmi nous. Il ébranle la foi dans les âmes, en les accoutumant à voir l'erreur marcher de pair avec la vérité. Du moment qu'on accorde à l'une ou à l'autre des droits égaux, on les rabaisse l'une et l'autre au rang de simples *opinions*. Le libéralisme réduit la foi d'un grand nombre de chrétiens à un peut-être, à une probabilité numaine, à une opinion plus ou moins respectable. Rien de plus commun aujourd'hui, grâce aux ravages du libéralisme, que d'entendre des chrétiens, voire même des Religieux et des prêtres, parler d'*opinions religieuses*. Elles font le pendant des opinions politiques. Il n'est plus guère question de la vérité. Le libéralisme la sacrifie systématiquement au droit (!) de la majorité, ou encore à ce qu'il appelle « la charité. » Il énerve le christianisme.

Le libéralisme est « une peste et très-pernicieuse » parce qu'il met la division parmi les catholiques et les gens de bien. L'Eglise repose sur l'unité, non moins que sur la vérité. Le catholicisme libéral tend à briser l'unité, en même temps qu'il sape la vérité. Il attire sous ses drapeaux multicolores une partie des catholiques, tandis que les autres restent fidèles au drapeau immaculé de la vérité et de l'obéissance, au drapeau du Saint-Siège. De là, deux partis dans le sein de l'Eglise ; de là, des divisions, des troubles sans fin. Les catholiques fidèles protestent, comme ils le doivent, contre les concessions

faites à l'erreur et à l'esprit du monde. D'autre part, les catholiques-libéraux, qui croient sauver l'Eglise en transigeant avec ses ennemis, accusent leurs adversaires de la perdre par leurs « exagérations » ; ils crient à l'intolérance, à l'entêtement, à l'aveuglement. Ils osent même faire remonter leur blâme jusqu'à nos Evêques, jusqu'au Souverain-Pontife (le *Syllabus* et le Concile l'a prouvé), les accusant à demi-voix de perdre l'Eglise.

Que si, comme il arrive dans toute bataille, quelques-uns des défenseurs de l'orthodoxie et du Saint Siège ne mesurent pas toujours mathématiquement la portée de leurs coups, s'ils font un faux mouvement, surtout s'ils ont le malheur de frapper un peu trop fort, on poursuivra cette exagération de zèle chez des frères avec bien plus de rigueur que l'hostilité ouverte des ennemis.

Et l'on verra alors cet étrange et désolant spectacle : des catholiques fervents qui, à l'église, sont réunis avec leurs frères au pied du même autel, où ils participent au même Pain céleste, et qui, hors de l'église, se montrent à leur égard, plus passionnés, plus aigres, plus injustes, plus impitoyables qu'ils ne le sont envers les hérétiques et les athées. Combien ces scandaleuses divisions font de mal à la cause de DIEU !

Et à qui la responsabilité ? au zèle des catholiques purs ? au courage des défenseurs de la vérité ? Evidemment non. Est-ce à quelque mauvaise intention des catholiques libé-

raux ? Pas davantage. La plupart se trompent de bonne foi. Où donc est le coupable ? Écoutez le Pape qui nous le dit hautement : le coupable, c'est le libéralisme catholique. Oui, voilà la peste qui, après avoir altéré la vérité dans les esprits, se répand au dehors pour briser l'unité des cœurs et des efforts.

Le libéralisme est « une peste très-pernicieuse » parce que là où il règne, il rend impossible le salut de la société. Il atteint la vie de la société à sa racine même ; comme le phylloxera, qui tue la vigne par la racine. « Le grand péril et le grand mal de nos sociétés, c'est que, dans l'ordre des choses publiques et sociales, les fidèles, et trop souvent les prêtres de notre génération, ont cru que, même en plein christianisme, on pouvait observer la neutralité et l'abstention vis-à-vis de la foi chrétienne, comme si JÉSUS-CHRIST n'était pas venu ou avait disparu du monde. Or, quiconque professe et pratique une pareille théorie, se condamne à ne rien pouvoir absolument pour la guérison et le salut de la société. Si nous n'avons pas réussi à chasser le mal intérieur qui nous mine, qui nous dessèche, qui nous tue, c'est que, tout en ayant la foi privée, nous avons accepté notre part de l'infidélité nationale ; c'est que, quand JÉSUS CHRIST, par l'organe infailible de son Vicaire et de son Eglise, a condamné une doctrine sociale comme erronée et pernicieuse, nous l'avons préconisée comme nécessaire ; quand il a enseigné une chose, nous avons à peu près invariablement

fait le contraire. Là est la cause de notre impuissance<sup>1</sup>. »

Ce mal, qui n'est autre que le catholicisme libéral, paralyse jusqu'aux bonnes œuvres, jusqu'aux prières et aux pénitences qui s'élèvent de toutes parts vers le trône de la miséricorde divine, pour implorer le pardon et le salut. Comment Notre Seigneur sauverait-il une société résolue à se passer de lui, à contredire ses enseignements, à méconnaître et à violer ses droits ? Le secours temporel de Dieu peut-il être légitimement invoqué contre son propre Fils, contre son autorité et contre son empire ?

Si, au fond de nos prières et de nos pèlerinages, de nos jeûnes et de nos bonnes œuvres, on retrouve toujours nos mêmes obstinations ; si, tout en priant et en faisant l'aumône, nous soutenons opiniâtrement les mêmes systèmes condamnés par l'enseignement et par les définitions de l'Eglise ; si nous caressons toujours les mêmes préjugés, si nous adorons toujours les mêmes idoles, les fausses libertés, les mortels principes de 89, ravivés en 1830, glorifiés en 1852 et depuis, nos prières demeureront nécessairement stériles ; et la sagesse, la sainteté et la justice de Dieu lieront les mains à sa miséricorde.

L'*Imitation* dit à ce sujet une parole profonde qui s'applique aux sociétés plus encore, s'il se peut, qu'aux individus : « Il

<sup>1</sup> Mgr. l'Evêque de Poitiers ; homélie du 25 novembre 1873.

vaut mieux choisir d'avoir contre soi le monde entier que d'avoir devant soi Jésus offensé. » Or, dans l'état où le libéralisme a réduit notre pauvre société moderne, c'est « Jésus offensé, » qu'elle a devant elle, Jésus mis hors la loi. De là ces impossibilités que personne ne sait vaincre, et contre lesquelles les hommes, quels qu'ils soient, viennent s'user et se briser les uns après les autres.

Tant que l'on ne reviendra pas socialement, politiquement au Roi Jésus et aux salutaires directions de son Eglise, on aura beau prier, on aura beau faire des bonnes œuvres, le salut sera radicalement impossible. La main libérale détruira au fur et à mesure ce qu'aura édifié la main catholique.

Comme le mulet, animal métis, le libéralisme catholique, doctrine métis, fruit de l'esprit faux et de la fausse charité, est infécond, frappé de stérilité, et, qui pis est, stérilise tout ce qu'il touche.

Le libéralisme catholique est « une peste très-pernicieuse, » parce qu'il place à la base de nos institutions publiques, des principes dont les conséquences extrêmes, rigoureusement logiques, aboutissent à des horreurs. Le principe fondamental du libéralisme peut se résumer ainsi : *vis-à-vis de la loi, l'erreur a les mêmes droits que la vérité.*

De là sort « la liberté de penser, » qui peut se formuler ainsi : J'ai le droit de penser tout ce que je veux, de croire tout ce que je veux, de nier tout ce que je veux. J'ai le droit de croire qu'il n'y a pas de Dieu, que

je n'ai pas d'âme, que le vol est permis, qu'il n'y a pas plus de mal à tuer un homme qu'un poulet.

De là sort « la liberté de conscience : » Toutes les religions ont un droit égal au respect et à la protection de la loi. Même respect, même protection pour l'Evangile et pour l'alcoran. Même respect pour le chrétien qui adore JÉSUS-CHRIST et pour le juif qui le blasphème. Même respect pour le catholique qui vénère la sainte Eucharistie, et pour le huguenot qui la foule aux pieds. Même respect pour le martyr et pour son bourreau.

De là sort « la liberté de la parole : » J'ai le droit de dire tout ce que je pense, et personne n'a le droit de retenir ma parole sur les lèvres. J'ai le droit au blasphème. M'empêcher de louer DIEU et m'empêcher de l'insulter sont, l'un comme l'autre, un attentat à ma liberté, et par conséquent un crime.

De là sort « la liberté de la presse : » Tout ce que j'ai le droit de dire, j'ai le droit de l'imprimer et de le publier. Le premier apostat venu a le droit d'écrire que JÉSUS-CHRIST n'est pas DIEU, et nul homme, nul pouvoir n'a le droit d'arrêter son livre ou son journal.

De là sort « la liberté d'action » : J'ai le droit de faire tout ce que je veux, et de mettre en pratique tout ce que je pense, à la seule condition (encore parfaitement arbitraire) d'être en règle avec la police.

Assurément tous les catholiques-libéraux,

et non-seulement eux, mais tous les honnêtes gens, repoussent avec indignation ces absurdes et horribles folies ; mais ils admettent bel et bien les principes d'où elles découlent, et, dans les bas-fonds de la société, il ne manquera jamais de terribles logiciens qui les tirent

Enfin, le libéralisme catholique est une peste, « une peste très-pernicieuse », parce que les catholiques qui en sont atteints deviennent eux-mêmes, bon gré mal gré, les auteurs de toutes les ruines publiques. Partout et toujours, l'histoire moderne le démontre, ce sont les illusions et les défaillances des gens de bien qui ont préparé les voies aux excès révolutionnaires. Tout 89 porte dans ses flancs un 93, comme la fleur porte en elle-même le fruit en germe. Le libéralisme, c'est la Révolution en fleurs ; la démagogie et l'anarchie sont le Révolution dans son fruit.

La Révolution s'est discréditée elle-même par les désastres qu'elle accumule depuis un siècle ; elle est convaincue de nous avoir fait autant de mensonges que de promesses ; ses adeptes les plus ardents sont les premiers à la déclarer en banqueroute. Le moment serait donc venu de secouer son joug, pour revenir à l'ordre chrétien. Le bon DIEU a beau aplanir les voies, préparer toutes choses : qui donc nous empêche de ressusciter à la vraie vie catholique, à la vraie vie sociale et politique ? Qui ? Ce ne sont pas les forcenés de la Commune ; ce

ne sont pas les ennemis déclarés de la Religion et de la société : ce sont les chrétiens à idées fausses, les prétendus hommes d'ordre, qui conservent et proclament les principes de cette même Révolution dont ils combattent les violences ; ce sont les révolutionnaires modérés, ce sont les catholiques-libéraux. La Révolution doctrinale, le libéralisme retient l'enfant prodigue, qui veut reprendre le chemin de la maison paternelle ; qui veut jeter loin de lui les hillons de la licence, pour reprendre le blanc vêtement de la liberté ; qui veut échapper au joug déshonorant du despotisme ou de l'anarchie, pour se remettre, paisible et confiant, sous la main paternelle de l'autorité.

Et comment le libéralisme le retient-il ainsi ? C'est qu'il n'est pas autre chose que la doctrine de la Révolution ; comme la Révolution est la pratique extrême, mais logique, du libéralisme. Si la Révolution n'avait pour elle que ses violences, ses triomphes ne pourraient être que passagers : c'est par ses doctrines que se perpétue son empire ; et ce sont les auteurs de ces doctrines, surtout quand ils sont honnêtes et religieux, en d'autres termes, ce sont les libéraux-catholiques qui, en dépit de leurs bonnes intentions, opposent à la résurrection chrétienne de la société une barrière infranchissable.

Partout, en France comme dans toute l'Europe chrétienne, la force principale de la Révolution réside dans l'appui que les hommes d'ordre prêtent à ses principes,

beaucoup plus que dans la rage avec laquelle les hommes de désordre en déduisent les conséquences. Le libéralisme est le poison qui tue : l'anarchie est la décomposition qui suit la mort.

Et combien d'hommes d'ordre sont dans ce cas ! Plus de quatre-vingt-dix sur cent. Pas un d'eux ne voudrait mourir sans sacrements ; tous ils ont la foi, bien qu'ils ne la pratiquent pas tous et toujours. Ils sont donc catholiques ; oui, mais ils sont plus libéraux encore ; et c'est pour cela qu'ils font, sans le vouloir et quelquefois même sans le savoir, l'horrible, l'incalculable mal que nous venons d'exposer.

Je le demande donc à tout homme de foi et de bonne foi, le docte et très-catholique Evêque de Poitiers avait-il raison de s'écrier dans une de ses incomparables homélies qui prennent parfois l'importance d'un événement : « O vous, qui n'avez rien de commun avec l'impiété des libéraux révolutionnaires, mais qui professez les doctrines du catholicisme libéral irrévocablement inscrit au catalogue des erreurs condamnées par l'Eglise, prenez-y garde : ce n'est pas à côté du fondement chrétien, c'est *sur* ce fondement même que doit s'élever l'ordre. Hors de là, c'est l'ébranlement, la caducité, la chute ; c'est le désordre, l'anarchie, et par suite, c'est le retour inévitable au régime du despotisme que vous êtes condamnés à ramener tout en le maudissant <sup>1</sup>. »

Tels sont, mes amis, les fruits empoisonnés du libéralisme catholique. D'après les fruits, jugez de l'arbre.

## XX.

« En pratique, que faut-il donc faire ? »

C'est fort simple : il faut être catholiques de la tête aux pieds, catholiques dans nos idées et dans nos jugements, catholiques dans nos sympathies, catholiques dans nos paroles, catholiques en tout et partout, dans nos actes publics comme dans notre conduite privée.

Et comme la première condition requise pour être catholique, c'est d'être véritablement et pleinement soumis au Vicaire de DIEU, Chef suprême de l'Eglise et règle vivante de la vraie foi, notre premier soin doit être d'éviter, comme le feu, tout ce qui pourrait diminuer ou altérer le moins du monde le religieux respect et l'obéissance absolue à l'égard du Saint-Siège. Ce point est d'une importance majeure. Dans nos études, dans nos discussions, dans nos lectures, dans nos conférences, dans nos liaisons même, nous n'y faisons pas assez attention ; et de là vient que nous nous laissons parfois entamer.

« Pour vous, chers fils, nous dit le Saint-Père, souvenez-vous que, sur la terre, le Pontife Romain tient la place de DIEU, et que dès lors, en tout ce qui concerne la foi, la morale et le gouvernement de l'Eglise, il

peut dire avec le Christ : « *Quiconque ne recueille pas avec moi, disperse.* » Faites donc consister toute votre sagesse dans une obéissance absolue et dans une libre et constante adhésion à la Chaire de Pierre<sup>1</sup>. »

A cette pierre de touche infailible, nous pourrions aisément reconnaître l'or pur et le discerner du cuivre doré. Toute doctrine qui s'écarte *en quoi que ce soit* de l'enseignement de Rome doit être par cela même suspectée ; et non-seulement suspectée, mais repoussée ; et non-seulement repoussée, mais combattue. C'est là « le bon combat de la foi », dont parle l'Apôtre saint Paul, et auquel nous sommes tous appelés à prendre part, les uns comme chefs : ce sont les prêtres ; les autres comme simples soldats de JÉSUS-CHRIST : ce sont les laïques.

## XXI.

« Mais que faire tout spécialement pour nous garantir de ce que le Saint-Père appelle le virus des opinions catholiques-libérales. »

D'abord ne lisez pas, ou ne lisez qu'avec une extrême précaution les journaux, revues et brochures du parti. Le journal, en particulier, est une goutte d'eau quotidienne qui peu à peu creuse la pierre et corrompt l'esprit. L'expérience le démontre chaque jour. Si vous voulez échapper au libéralisme ca-

1 Bref aux Milanais.

tholique, évitez les journaux libéraux-catholiques. Et notez que les plus dangereux sont ceux dont les formes sont plus modérées, plus douceâtres.

Par contre, lisez fidèlement, puisque, hélas ! il faut lire quelque journal, lisez l'une des rares feuilles publiques qui prennent pour première règle de se conformer en tous points à la lettre et à l'esprit des enseignements du Saint-Siège. Ne vous laissez point arrêter par les amères et injustes critiques dont elles sont l'objet. Si on les déteste tant, c'est qu'elles n'entendent point pactiser avec les erreurs à la mode ; c'est qu'elles les dépitent et leur font la chasse dès que passe le bout de l'oreille ; c'est qu'elles déjouent avec une inopportunité très-désagréable les complots, les habiletés de l'ennemi ; c'est qu'elles ne savent point flatter l'opinion publique, comme le font chaque jour les feuilles libérales, et qu'elles sont prêtes à tout plutôt que de reculer d'une semelle lorsqu'il s'agit de défendre la vérité, le droit, les principes, la cause du Pape et de l'Eglise.

Puis, instruisez-vous sérieusement et solidement sur les principales questions qui sont à l'ordre du jour, allant chercher la lumière là où elle est, c'est-à-dire dans des livres ouvertement catholiques-romains, où le faux ne soit point mêlé au vrai, où l'eau de la vérité soit pure et limpide. L'ignorance de la vraie doctrine catholique est presque toujours le *flambeau* des thèses libérales.

Cette ignorance enfante une illusion des

plus communes, qui laisse les jeunes gens s'enfoncer chaque jour davantage dans le libéralisme, sous le spécieux prétexte qu'ils ne s'occupent pas des questions de doctrine, qu'ils n'y entendent rien, qu'ils laissent cela aux prêtres, aux théologiens, etc. Ils restent systématiquement libéraux en pratique, sous prétexte qu'ils ne le sont pas en théorie. Gardez-vous de cette illusion. Elle vous inféoderait au parti libéral ; et, quoi qu'on en dise, elle vous inoculerait par tous les pores « le virus des opinions catholiques-libérales. »

Enfin et surtout, méfiez-vous grandement des ecclésiastiques imbus de libéralisme. Un prêtre catholique-libéral fait à lui seul plus de mal que cinq cents laïques. En matière de doctrine, la parole d'un laïque a d'ordinaire peu de poids ; mais pour le prêtre, c'est tout autre chose. DIEU a dit, en effet : « *Les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche qu'on apprendra à connaître la loi.* » Or, que fait le prêtre libéral ? A ceux qui lui demandent la vérité, il dispense l'erreur ; et quelle erreur ? celle que le Souverain-Pontife déclare hautement être plus à redouter pour les catholiques de ce temps-ci, que les blasphèmes révolutionnaires eux-mêmes. « Le plus grand malheur qui puisse arriver à un chrétien laïque, disait récemment Pie IX à un de nos Evêques, c'est d'avoir pour conseiller et pour ami un prêtre imbu de mauvaises doctrines. Un prêtre qui a de mauvaises mœurs, on le méprise, on le repousse ; mais un prêtre qui a

de mauvaises doctrines, il vous séduit d'autant plus facilement que ses opinions flattent les idées du jour. »

Mes amis, mes chers amis, ne vous laissez point éblouir par l'éclat des noms propres et des belles réputations. Aux ecclésiastiques catholiques-libéraux manque le premier de tous les mérites, celui d'une foi pure et d'un jugement solide. Tout ce qui brille n'est pas or : en pareille matière, c'est littéralement vrai.

Le petit nombre des hommes d'Eglise qui, emportés par la vanité et par l'esprit d'indépendance, ont le malheur de patronner le libéralisme catholique, sont ou des esprits de travers ou des ambitieux, qui peuvent avoir du brillant, mais qui n'ont ni la vraie science, ni le véritable esprit de l'Eglise.

Méfiez-vous des ecclésiastiques libéraux, quels que puissent être d'ailleurs leur talent, leur zèle. S'ils font un peu de bien d'un côté, ils font trois fois plus de mal de l'autre ; on les a vus à l'œuvre, à l'époque du Concile. Ils n'étaient guère gallicans que parce qu'ils étaient libéraux. Aujourd'hui, s'il n'y a plus de gallicans, les libéraux sont encore là ; et sauf d'honorables mais trop rares exceptions, leur esprit est demeuré le même. Soumission n'est pas toujours conversion. Après tous les avertissements tombés des lèvres du Pape, avertissements nécessairement connus du clergé, il leur faudra une rude bonne foi pour être excusés au tribunal de Dieu.

## XXII.

« Un mot encore : pourquoi dans toutes ces pages, vous adressez-vous aux jeunes gens ? Est-ce que ces vérités ne regardent pas les vieux au moins autant que les jeunes ? »

Sans doute ; mais les vieux sont si souvent incorrigibles ! Il est facile de redresser un jeune arbre qui ne pousse pas droit : essayez donc d'en faire autant à un vieux qui a poussé de travers !

L'esprit du jeune homme est presque toujours aussi honnête, aussi sincère, aussi vrai que son cœur est bon et généreux. C'est pour cela que je vous parle ici de préférence, mes bons et chers amis. J'ai la confiance qu'après avoir lu sérieusement et devant DIEU mon petit travail, pas un d'entre vous ne sera désormais capable de se laisser infecter, à un degré quelconque, de la peste du catholicisme-libéral. Ce sera votre salut, et le salut de bien d'autres.

Que DIEU vous garde en la pureté de la foi et en la sainteté de son amour !

---

## EPILOGUE.

A l'occasion des premières éditions de ce petit opusculé, un prêtre qui, depuis vingt-cinq ans, se consacre tout entier et avec grande bénédiction au salut des jeunes gens, m'écrivait ces quelques lignes, par où je termine :

« Nous ne saurions trop insister, nous autres prêtres, dispensateurs de la doctrine et directeurs des consciences, sur les causes qui engendrent le libéralisme chez nos jeunes gens. Il y en a principalement trois : le demi-savoir, l'orgueil et l'esprit faux.

« Le demi-savoir en matière de religion : les jeunes gens se font trop souvent un catholicisme de fantaisie, blasphèment ce qu'ils ignorent, et, sanss'en douter, tombent dans de graves erreurs, qui sont au fond de véritables hérésies.

« L'orgueil : ils n'ont plus le sens de l'obéissance catholique, laquelle est la base de la foi, et par conséquent du salut. Ils sont constamment à la recherche de détours, d'excuses, de prétextes de toutes sortes pour échapper au devoir d'obéir. Or, il faut obéir au Pape, comme il faut obéir à JÉSUS-CHRIST, dont le Pape tient ici-bas la place ; et de même qu'on ne peut pas trop obéir à JÉSUS-CHRIST, de même on ne peut pas trop obéir au Pape. Le jeune catholique-libéral ne comprend rien à tout cela. En dehors de ce qu'il s'imagine être le strict nécessaire, il n'entend relever que de lui-même.

« L'esprit faux : à force de lire des journaux bâtarde, des revues et des livres semi-catholiques, à force de fréquenter les gens du parti et de se moquer des autres, ils ont fini par se fausser tellement l'esprit, que leur maladie devient quasi-incurable

« Ces trois causes produisent également l'entêtement, l'entêtement qui est le caractère distinctif de toutes les erreurs. Il y a une ressemblance frappante entre le jansénisme du dix-septième siècle et le libéralisme du dix-neuvième : même esprit de chicane, même orgueil pieux, même obstination à ne pas tenir compte des avertissements et enseignements du Saint-Siège, même cénacle de femmes, mêmes coteries de soi-disant grands hommes et de soi-disant grands écrivains, même fanatisme pour quelques Evêques aux dépens du Pape et de l'Épiscopat. C'est la peste en personne, comme l'a répété plusieurs fois notre grand et saint Pie IX. Mais c'est une peste à la mode, une peste aristocratique, en gant beurre frais, en jupons de soie ; c'est la peste des beaux-esprits. Comme du temps de Port-Royal, c'est un besoin de bruit, de renommée, de clinquant ; une tactique de se poser en victimes incomprises et persécutées ; un art incroyable pour séduire et attirer à soi surtout les jeunes gens et les femmes du monde.

« Le demi-savoir, l'esprit faux et l'entêtement, voilà pour le docile troupeau, pour les moutons ; l'orgueil, avec toutes ses audaces et ses subtilités, voilà pour les chefs.

« Insistez-là dessus. C'est fâcheux pour qui se fâchera ; mais c'est vrai, très-vrai, trop vrai.

« Comme il est plus facile et plus vite fait de dire : « Je crois fermement tout ce qu'en-  
« seigne l'Eglise », tout ce que disent les Brefs  
« et les Encycliques du Saint-Père ! »

---

## APPENDICE.

Au moment où commençait le tirage de ce petit opuscule, a paru l'édition romaine, « autorisée et revue par le Saint-Père », des Allocutions prononcées au Vatican depuis le 20 septembre 1870. Quelques variantes, non dans le fond, mais dans la forme, de la célèbre Allocution du 18 juin 1871, citée en partie à la page 5, nous ont paru mériter d'être mises sous les yeux du lecteur. Ces graves paroles ont été niées si catégoriquement par le parti catholique-libéral, que la reproduction du texte *authentique* ne paraîtra pas superflue ici.

Voici les propres paroles du Souverain-Pontife à la députation française. Sa Sainteté s'exprimait en français :

« ..... Vous savez combien j'aime la France. Je puis donc vous dire franchement la vérité. Il est même nécessaire que je vous la dise.

« L'athéisme dans les lois, l'indifférence

en matière de religion, et ces maximes pernicieuses qu'on appelle *catholiques-libérales*, voilà, oui voilà les vraies causes de la ruine des Etats, et ce sont elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la Révolution, que la Commune même ! »

Ici le Saint-Père porta les mains à son front, et, avec un mouvement qui indiquait un amer chagrin mêlé à une profonde indignation, il dit :

« J'ai toujours condamné le *libéralisme catholique* (puis, levant les mains et les agitant, il ajouta avec vivacité et avec force), et je le condamnerais quarante fois encore s'il le fallait.

« A ce propos, je me souviens d'un Français qui avait une place élevée, et que j'ai connu de près ici, à Rome ; j'ai eu même occasion de parler avec lui, et il me faisait de grands compliments. C'était ce que l'on appelle un homme distingué, honnête, qui pratiquait sa religion et se confessait. Mais il avait des idées étranges et certains principes que je n'ai jamais pu comprendre comment ils avaient pu prendre racine dans un catholique de bonne foi. C'étaient précisément les maximes dont je parlais tout à l'heure.

« Ce personnage soutenait<sup>1</sup> que, pour bien gouverner, il faut avoir une législation athée, de l'indifférence en matière de reli-

<sup>1</sup> Un catholique, oser dire, bien plus, oser soutenir de pareilles choses devant le Pape !

gion, et cette singulière tactique qui sait s'accommoder à toutes les opinions, à tous les partis, à toutes les religions, et unir ensemble les dogmes immuables de l'Eglise avec la liberté des cultes, des consciences. Nous étions d'accord sur plusieurs points ; sur ceux-ci, jamais.

« Cet homme, que faisait-il, en effet ? Aujourd'hui, une chose ; demain, une autre tout opposée. Un de ses amis, qui était protestant, mourut à Rome ; il suivit son convoi et assista aux funérailles dans un temple protestant ! On fait certainement très-bien d'assister les protestants dans leurs nécessités, leurs maladies, et de leur faire l'aumône, l'aumône de la vérité surtout, pour procurer leur conversion ; mais c'est chose excessivement blâmable que de participer à leurs cérémonies religieuses.

« Je persistais à dire que je ne pouvais me persuader comment on peut gouverner un Etat avec des lois athées ; comment de telles lois pouvaient être basées sur la justice tout en excluant l'idée de DIEU ; comment il était possible de trouver la rectitude et la vérité dans les fluctuations des partis opposés et du libertinage effréné qui en est la conséquence.

« Malgré tout, cet homme s'obstinait <sup>1</sup> à croire que c'était là la manière de gouverner sagement les peuples et de les conduire à la civilisation et au progrès.

« La pauvre France a pu voir où abou-

<sup>1</sup> En vérité, c'est trop fort ! Mais l'entêtement est un des caractères saillants du parti catholique-libéral.

tissent ces belles maximes, Paris surtout au milieu des horreurs des *communards*, qui, par les meurtres et les incendies, se montrèrent semblables à des démons sortis de l'enfer !

« Mais non, ce ne sont pas seulement ceux-ci que je crains. Ce que je redoute davantage, c'est cette malheureuse politique chancelante qui s'éloigne de DIEU. C'est ce jeu... Comment l'appeliez-vous, vous, en français ? Nous l'appelons, nous, *altalena* en italien. (*Bascule*, dit tout bas quelqu'un). C'est cela, oui ; ce jeu de bascule qui détruit la religion dans les Etats et renverse même les trônes. » (*Collection romaine des discours de N. S. P. le Pape PIE IX, publiée par les soins du R. P. Pasquale de Franciscis ; tome I, page 133.—Paris, chez Haton, 33, rue Bonaparte.*)

J. Sellier

*Extraits de la Lettre Pastorale des Evêques de la Province  
ecclésiastique de Québec, du 22 septembre 1875.*

### S. III.

#### LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE.

Le libéralisme catholique, dit Pie IX, est l'ennemi le plus archné et le plus dangereux de la divine constitution de l'Eglise. Sembable au serpent qui se glissa dans le paradis terrestre pour tenter et faire déchoir la race humaine, il présente aux enfants d'Adam l'appât trompeur d'une certaine liberté, d'une certaine science du bien et du mal ; liberté et science qui aboutissent à la mort. Il tente de se glisser imperceptiblement dans les lieux les plus saints ; il fascine les yeux les plus clairvoyants ; il empoisonne les cœurs les plus simples, pour peu que l'on chancelle dans la foi à l'autorité du Souverain-Pontife.

Les partisans de cette erreur subtile concentrent toutes leurs forces pour briser les liens qui unissent les peuples aux Evêques, et les Evêques au Vicaire de Jésus-Christ. Ils applaudissent à l'autorité civile, chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire ; ils cherchent par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer, sinon à approuver, des lois iniques. Ennemis d'autant plus dangereux que souvent, sans même en avoir la conscience, ils favorisent les doctrines les plus perverses, que Pie IX a si bien caractérisées en les appelant "*une conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur.*"

Le libéral-catholique se rassure parce qu'il a encore certains principes catholiques, certaines pratiques de piété, un certain fond de foi et d'attachement à l'Eglise ; mais il ferme soigneusement

les yeux sur l'abîme creusé dans son cœur par l'erreur qui le dévore en silence. Il vante encore à tout venant ses convictions religieuses et se fâche quand on l'avertit qu'il a des principes dangereux : il est peut-être sincère dans son aveuglement, Dieu seul le sait ! Mais à côté de toutes ces belles apparences, il y a un grand fond d'orgueil qui lui laisse croire qu'il a plus de prudence et de sagesse que ceux à qui le Saint-Esprit donne mission et grâce pour enseigner et gouverner le peuple fidèle : on le verra censurer sans scrupule les actes et les documents de l'autorité religieuse la plus élevée. Sous prétexte d'enlever la cause des dissensions et de concilier avec l'évangile les progrès de la société actuelle, il se met au service de César et de ceux qui inventent de prétendus droits en faveur d'une fausse liberté : comme si les ténèbres pouvaient coexister avec la lumière et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité dès qu'on lui fait violence, en la détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de cette immutabilité inhérente à sa nature !

En présence de cinq brefs apostoliques qui dénoncent " le libéralisme catholique " comme absolument incompatible avec la doctrine de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas encore formellement condamné comme hérétique, il ne peut plus être permis en conscience d'être un " libéral-catholique."

S. V.

#### LE RÔLE DU CLERGÉ DANS LA POLITIQUE.

Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique ; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'Eglise et à la sa-

cristie, et que le peuple doit, en politique, pratiquer l'indépendance morale !

Erreurs monstrueuses, Nos Très Chers Frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! En excluant le clergé, on exclut l'Eglise, et en mettant de côté l'Eglise, on se prive de tout ce qu'elle renferme de salubre et d'immuable, Dieu, la morale, la justice, la vérité, et quand on a fait ainsi main basse sur tout le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force !

Tout homme qui a son salut à cœur, doit régler ses actes selon la loi divine, dont la religion est l'expression et la gardienne. Qui ne comprendra quelle justice et quelle rectitude règneraient partout, si les gouvernants et les peuples avaient toujours devant les yeux cette loi divine qui est l'équité même, et ce jugement formidable qu'ils auront à subir un jour devant celui au regard et au bras de qui personne ne saurait échapper ? Les plus grands ennemis du peuple sont donc ceux qui veulent bannir la religion de la politique ; car sous prétexte d'affranchir le peuple de ce qu'ils appellent la "*tyrannie du prêtre, influence indue du prêtre*," ils préparent à ce même peuple les chaînes les plus pesantes et les plus difficiles à secouer : ils mettent la force au-dessus du droit et ôtent à la puissance civile le seul frein moral qui puisse l'empêcher de dégénérer en despotisme et en tyrannie !

On veut reléguer le prêtre dans la sacristie !

Pourquoi ? Est-ce parce qu'il a puisé dans ses études des notions saines et certaines sur les droits et les devoirs de chacun des fidèles confiés à ses soins ? Est-ce parce qu'il sacrifie ses ressources, son temps, sa santé, sa vie même pour le bien de ses semblables ?

N'est-il pas citoyen au même titre que les autres ? Eh quoi ! le premier venu peut écrire, parler et agir on voit quelquefois affluer vers un

comté, ou une paroisse, des étrangers qui viennent pour y faire prévaloir leurs opinions politiques : seul le prêtre ne pourra parler et écrire ! il sera permis à quiconque le veut de venir dans une paroisse débiter toutes sortes de principes, et le prêtre, qui est au milieu de ses paroissiens comme un père au milieu de ses enfants, n'aura aucun droit de parler, aucun droit de protester contre les énormités qu'on leur apporte !

Tel qui aujourd'hui crie très-fort que le prêtre n'a rien à voir dans la politique, trouvait naguère cette influence salutaire ; tel qui nie aujourd'hui la compétence du clergé dans ces questions, exaltait jadis la sûreté de principes que donne à un homme l'étude de la morale chrétienne ! D'où vient ce changement, sinon de ce que l'on sent agir contre soi cette influence que l'on a la conscience de ne plus mériter !

Sans doute, N. T. C. F., l'exercice de tous les droits de citoyen par un prêtre n'est pas toujours opportun, il peut même avoir ses inconvénients et ses dangers ; mais il ne faut pas oublier que c'est à l'Eglise seule qu'il appartient de donner à ses ministres les instructions qu'elle juge convenables, et à reprendre ceux qui s'en écartent, et les évêques de cette Province n'ont pas manqué à leur devoir sur ce point.

Jusqu'ici nous avons considéré le prêtre comme citoyen et parlant politique en son propre et privé nom, comme tout autre membre de la société civile.

Y a-t-il des questions où l'Evêque et le prêtre puissent, et même quelquefois doivent, intervenir au nom de la religion ?

Nous répondons sans hésitation : Oui, il y a des questions politiques où le clergé peut et même doit intervenir au nom de la religion. La règle de ce droit et de ce devoir se trouve dans la distinction même que nous avons déjà signalée, entre l'Eglise et l'Etat.

Il y a en effet des questions politiques qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce qu'elles ont rapport à la foi ou à la morale, soit parce qu'elles peuvent affecter la liberté, l'indépendance ou l'existence de l'Eglise, même sous le rapport temporel.

Il peut se présenter un candidat dont le programme soit hostile à l'Eglise, ou bien dont les antécédents soient tels que sa candidature soit une menace pour ces mêmes intérêts.

De même un parti politique peut être jugé dangereux, non seulement par son programme et par ses antécédents, mais encore par les programmes et les antécédents particuliers de ses chefs, de ses principaux membres et de sa presse, si ce parti ne les désavoue point, et ne se sépare point définitivement d'eux, dans le cas où ils persistent dans leur erreur après en avoir été avertis.

Dans ces cas, un catholique peut-il, sans renier sa foi, sans se montrer hostile à l'Eglise dont il est membre, un catholique, peut-il, disons nous, refuser à l'Eglise le droit de se défendre, ou plutôt de défendre les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées ! Mais l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise.

Alors le prêtre et l'Evêque peuvent en toute justice, et doivent en toute conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer avec autorité que voter en tel sens est un péché, que faire tel acte expose aux censures de l'Eglise. Ils peuvent et doivent parler non-seulement aux électeurs et aux candidats, mais même aux autorités constituées, car le devoir de tout homme, qui veut sauver son âme, est tracé par la loi divine ; et l'Eglise, comme une bonne mère, doit à tous ses enfants, de quel rang qu'ils soient, l'amour, et, par conséquent, la vigilance spirituelle. Ce n'est donc point convertir la chaire en tribune politique que d'éclairer

la conscience des fidèles sur toutes ces questions où le salut se trouve intéressé.

Sans doute, N. T. C. F., de semblables questions ne se présentent pas tous les jours ; mais le droit n'en est pas moins certain.

Il est évident, par la nature même de la question, qu'à l'Eglise seule doit appartenir l'appréciation des circonstances où il faut ainsi élever la voix en faveur de la foi et de la morale chrétienne.

L'on objectera peut-être que le prêtre est exposé comme tout homme, à dépasser la limite qui lui est assignée et qu'alors c'est à l'Etat à le faire rentrer dans le devoir.

A cela nous répondrons d'abord que c'est faire gratuitement injure à l'Eglise entière de supposer qu'il n'y a pas, dans sa hiérarchie, un remède à l'injustice ou à l'erreur d'un de ses ministres. En effet, l'Eglise a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du Prêtre. Voilà pourquoi Pie IX, dans sa bulle *Apostolicæ Sedis*, octobre 1869, déclare frappés d'une excommunication majeure ceux qui obligent directement ou indirectement les juges laïques à citer devant leur tribunal les personnes ecclésiastiques, contre les dispositions du droit canonique.

En second lieu, quand l'Etat envahira les droits de l'Eglise, foulera aux pieds ses privilèges les plus sacrés, comme cela arrive aujourd'hui en Italie, en Allemagne et en Suisse; ne serait-ce pas le comble de la dérision que de donner à ce même Etat le droit de bâillonner sa victime ?

En troisième lieu, si l'on pose en principe qu'un pouvoir n'existe pas, parce qu'il peut arriver que quelqu'un en abuse, il faudra nier tous les pouvoirs civils, car tous ceux qui en sont revêtus, sont faillibles.

# TABLE DES MATIÈRES.

|                                                                                                                                                                                         | Pages. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Au public Canadien .....                                                                                                                                                                | 3      |
| Approbation de l'Episcopat.....                                                                                                                                                         | 4      |
| Lettres de félicitation du Secrétaire de Lettres latines de Sa Sainteté .....                                                                                                           | 9      |
| Aux jeunes gens.....                                                                                                                                                                    | 11     |
| I. Un mot sur l'Allocution du Saint-Père, le 18 juin 1871 .....                                                                                                                         | 12     |
| II. Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX au Cercle de la jeunesse catholique de Milan.....                                                                                                | 15     |
| III. Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX à la Fédération des Cercles catholiques de Belgique.....                                                                                        | 22     |
| IV. Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX à l'Association des catholiques allemands.....                                                                                                   | 26     |
| V. Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX au Comité catholique d'Orléans.....                                                                                                               | 32     |
| VI. Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX à Mgr. l'Evêque de Quimper .....                                                                                                                 | 37     |
| VII. Bref de N. T.-S. P. le Pape PIE IX aux rédacteurs du journal <i>La Croix</i> , à Bruxelles.....                                                                                    | 41     |
| VIII. " Il n'est donc plus permis en conscience d'être catholique-libéral ? " .....                                                                                                     | 46     |
| IX. " Cependant il n'y a pas eu de définition de foi proprement dite ? " .....                                                                                                          | 47     |
| X. " Mais les Brefs ne sont après tout que des Brefs.....                                                                                                                               | 49     |
| XI. " Mais qu'est-ce donc, dites-moi, que le libéralisme catholique ? En quoi consiste-t-il ? " .....                                                                                   | 52     |
| <i>Le sentiment libéral</i> .....                                                                                                                                                       | 53     |
| <i>Le parti libéral</i> .....                                                                                                                                                           | 56     |
| <i>La doctrine libérale</i> .....                                                                                                                                                       | 62     |
| XII. " Mais moi, je ne suis libéral qu'en politique ? " .....                                                                                                                           | 69     |
| XIII. " Et cependant, n'est-il pas souverainement imprudent de mêler ainsi à tout propos la Religion à la politique ? Les prêtres vraiment sages ne s'occupent pas de politique." ..... | 72     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pages. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| XIV. " Est-ce qu'en politique on ne peut pas s'en tenir à la célèbre formule, passée en proverbe : <i>L'Eglise libre dans l'Etat libre ?</i> ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 74     |
| XV. " Soit. Moi, je ne suis pas de ces libéraux que condamne le Saint-Père ? ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 82     |
| XVI. " Comment donc des hommes de mérite et de savoir, comment de grands chrétiens, et surtout comment des ecclésiastiques et des théologiens ont-ils pu être catholiques-libéraux.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 86     |
| XVII. " Mais les catholiques-libéraux sont dévoués à l'Eglise, tout comme les autres. Ils aiment, ils recherchent la vérité. N'est-on pas injuste à leur égard ? ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 91     |
| XVIII. " Mais enfin, malgré leur libéralisme, les catholiques-libéraux sont catholiques ; et traiter ainsi des catholiques, n'est-ce pas manquer de charité ? ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 96     |
| XIX. Résumé de la thèse : le libéralisme catholique est " une peste très-pernicieuse :—il est une erreur très-grave contre une grande vérité révélée :—il s'étend à tout et fait pénétrer partout le virus hérétique des doctrines révolutionnaires ; —par ses tendances, il exerce ses ravages dans les rangs de la jeunesse catholique ; — il affaiblit et paralyse les défenseurs de l'Eglise et du droit ; — il met la division parmi les catholiques et les gens de bien ; — il rend impossible le salut de la société ; — il place à la base de nos institutions publiques des principes qui aboutissent logiquement et fatalement à des horreurs ; —les catholiques qui en sont atteints deviennent eux-mêmes, bon gré mal gré, les auteurs de toutes les ruines publiques..... | 97     |
| XX. " En pratique, que faut-il donc faire ? ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 109    |
| XXI. " Que faire tout spécialement pour se garantir de ce que le Saint-Père appelle " le virus des opinions catholiques-libérales ? ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 110    |
| XXII. " Un dernier mot : pourquoi, dans toutes ces pages, vous adressez-vous aux jeunes gens ? Est-ce que ces vérités ne regardent pas les vieux autant que les jeunes ? ".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 114    |
| ÉPILOGUE.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 115    |
| APPENDICE.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 117    |
| Texte authentique de l'Allocution Pontificale du 18 juin 1871.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 117    |
| Extraits de la Lettre Pastorale des Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, du 22 septembre 1875.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 121    |

BNQ



000 235 743